Rapport annuel

















2025

Prix et qualité du service public de prévention et de gestion des déchets



LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2025 marque une nouvelle étape pour le SIMER dans un contexte où la prévention et la réduction des déchets sont plus que jamais des enjeux environnementaux et économiques importants.

Les résultats sont encourageants : les ordures ménagères résiduelles ont une nouvelle fois enregistré une diminution, tandis que les quantités d'emballages et de papiers triés continuent de progresser. Ces évolutions témoignent des efforts engagés par les habitants et de l'efficacité des actions de prévention et de sensibilisation menées sur le territoire.

2025 aura été une année de transformation avec l'harmonisation des collectes et l'intégration du Syndicat au centre de tri « Atrion », équipement mutualisé de dernière génération, qui ouvre de nouvelles perspectives pour améliorer encore la valorisation de nos déchets.

Pour autant, nous devons poursuivre nos efforts, réduire à la source, développer le réemploi et la réparation, améliorer la qualité du tri sont autant de priorités qui doivent guider nos actions pour les prochaines années.

Je tiens à remercier les agents du SIMER, les collectivités, ainsi que l'ensemble des habitants pour leur mobilisation.

« Ensemble, poursuivons nos efforts pour réduire nos déchets et transformer ceux qui demeurent en véritables ressources pour notre territoire »

PATRICK ROYER
Président du SIMER

sommaire



4
LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DÉCHETS, DE QUOI PARLE-T-ON ?



6
LE SIMER, UN SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

12
LES TEMPS FORTS 2025

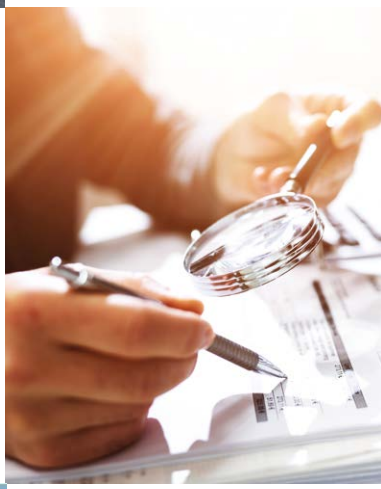




14
RÉDUIRE ET TRIER LES DÉCHETS, UN PLAN DE PRÉVENTION GLOBAL



24
LES INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE



32
LES INDICATEURS TECHNIQUES DU TRAITEMENT



42
LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS



50
PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ



54
LES PROJETS 2026

NB : Les données présentées sont arrondies à l'unité selon les règles d'usages

La prévention et la gestion des déchets, de quoi parle-t-on ?





La prévention et la gestion des déchets constituent des enjeux majeurs pour préserver nos ressources, protéger l'environnement et améliorer durablement notre cadre de vie.



La prévention des déchets

Selon la définition du Code de l'Environnement, la prévention des déchets correspond aux mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet.

Elle intervient aux différents stades de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation des biens et des produits.

La gestion des déchets

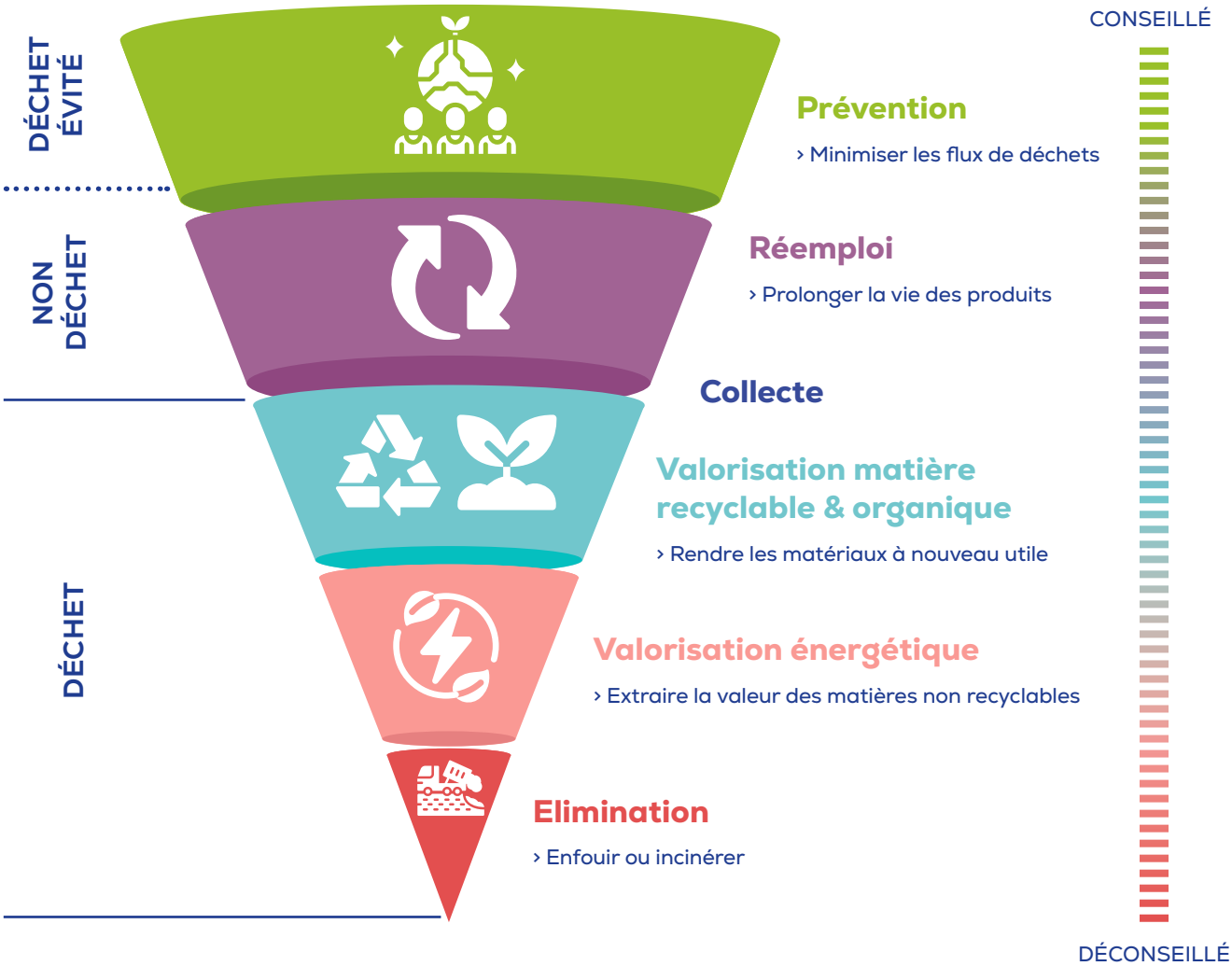
La gestion des déchets regroupe l'ensemble des activités de prise en charge des déchets par la collectivité et regroupe ainsi la collecte, le transport, la valorisation ou l'élimination.

Le Code de l'Environnement précise la hiérarchie des modes de gestion des déchets et place la prévention en priorité.





La hiérarchie des modes de gestion des déchets



Aujourd'hui, il est grand temps de réduire nos déchets pour :

- Économiser des matières premières épuisables et précieuses.
- Limiter l'impact sur l'environnement et avoir moins recours à l'enfouissement.
- Maîtriser les coûts liés à la gestion (collecte, recyclage, valorisation, élimination).

LE SIMER, UN SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS



Le SIMER est un établissement public exerçant des missions d'intérêt général au bénéfice des collectivités adhérentes. Il intervient dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées par ces dernières.





La gouvernance



Dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées par trois EPCI[1], le SIMER exerce une mission de service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Il assure notamment les actions de prévention, la collecte, le transport et la valorisation des déchets.

Le SIMER est administré selon une gouvernance reposant sur les instances suivantes :

- **Un exécutif**, composé d'un président et de vice-présidents issus des EPCI[1] ayant transféré leur compétence ;
- **Un comité syndical**, au sein duquel les EPCI sont représentés par des délégués, constituant la principale instance décisionnelle du syndicat. Il vote le budget, détermine les tarifs du service public, décide des grandes orientations…
- **Un bureau syndical**, chargé de la gestion des affaires courantes, dans la limite des délégations qui lui sont accordées par le comité syndical.

COMITÉ SYNDICAL

Collège « collecte et traitement des déchets ménagers » (Délégués titulaires)

Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG)
Justine CHABAUD, Michel PORTE, Bruno PUYDUPIN, Patrick ROYER, Jean-Pierre TABUTEAU, Annie TRICHARD

Communauté de Communes du Civraisien en Poitou (CCCP)
François AUDOUX, Pascal LECAMP, Josette COLAS, Roland LATU, Frédéric TEXIER

Communauté d'Agglomération Grand Châtellerault (CAGC)
Evelyne AZIHARI, Alain GEORGES

BUREAU SYNDICAL

19 délégués

EXÉCUTIF 2020- 2026



Patrick ROYER
Président



Justine CHABAUD
1er Vice-présidente, en charge des politiques de prévention et d'économie circulaire



Gilbert BEAUJANEAU
Vice-président en charge de la valorisation des déchets et des équipements qui y sont associés



Patrick CHARRIER
Vice-président en charge de la conduite des activités travaux publics



Evelyne AZIHARI
Vice-présidente en charge du développement territorial et des partenariats avec les collectivités voisines



Josette COLAS
Vice-présidente en charge de la définition et la conduite d'une démarche qualité au sein du syndicat



Frédéric TEXIER
Vice-président en charge de la sensibilisation des publics et du développement des outils de communication

[1] EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

Un territoire et des équipements





Afin d'assurer les missions d'un SPPGD[1] efficient dont elle en a la responsabilité, la gouvernance du SIMER s'appuie sur une équipe de techniciens, intervenant sur l'intégralité du territoire correspondant aux intercommunalités ayant transféré la compétence déchets et exploitant les différents équipements que possède le SIMER.

BASES DE COLLECTE

- Accueil usagers
- Quai de transfert OMR[2] et CS[3]
- Services administratifs
- Plateforme compostage et bois (à Sillars uniquement)

DÉCHÈTERIES

17
sites

RÉEMPLOI

10
espaces réemploi dans les déchèteries avec les partenaires : l'ADECL, Cicérone et Corbeau Blanc

BIODÉCHETS

89
composteurs collectifs



VERRE

365
bornes d'apport volontaire

TLC[4]

80
bornes d'apport volontaire

CS[3] OMR[2]

91
Points d'Apport Collectif (PAC)

[1] SPPGD : Service Public de Prévention et Gestion des Déchets
[2] OMR : Ordures Ménagères Résiduelles (sacs noirs)
[3] CS : Collecte Sélective, soit tous les emballages et papiers déposés dans les bacs ou les PAC jaunes
[4] TLC : Textiles, Linges de maison et Chaussures



Atrion est un centre de tri public à gestion mutualisée entre différents partenaires, depuis le 1er juillet 2025 (cf p.13)

Compétence collecte et traitement des déchets

3 intercommunalités

90 communes

64 765 habitants

Convention de gestion

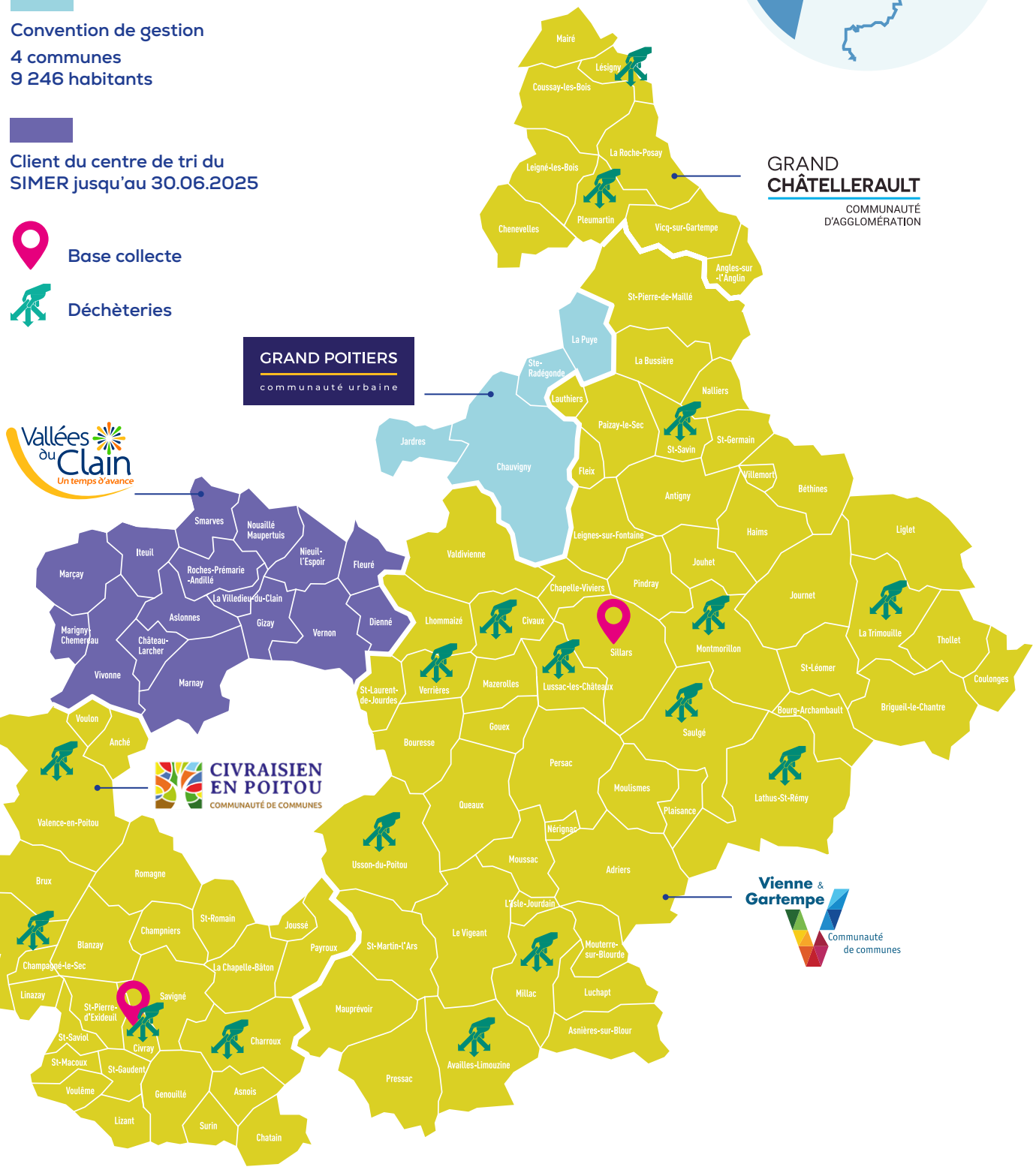
4 communes

9 246 habitants

Client du centre de tri du SIMER jusqu'au 30.06.2025

Base collecte

Déchèteries



Une équipe et des moyens



La prévention et la gestion des déchets mobilisent les compétences de 103 agents permanents.



Prévention des déchets

Sensibiliser les usagers à la réduction des déchets et aux gestes de tri

6



Pré-collecte

Livrer et réaliser la maintenance des bacs et des points d'apport collectif

4



Collecte des bacs et des PAC[1]

Collecter des équipements de pré-collecte au quotidien

11 **30**



Déchèteries

Gérer les 17 sites et accompagner l'usager dans son geste de tri

21



Transport des déchets

Déplacer les déchets des points de massification (déchèteries, quai de transfert) vers les unités de traitement (centre de tri, plateforme...)

3 **8**

5 **15**



Traitement du bois et des végétaux

Assurer le fonctionnement de la plateforme à Sillars

2



Exploitation

Encadrer les équipes de terrain, suivre les tonnages, gérer les projets opérationnels etc.

12



Atelier mécanique

Assurer l'entretien des véhicules et des engins

2



Gestion de la facturation et de la relation à l'usager

Suivre les comptes des usagers, répondre aux demandes en lien avec les différents services, établir les facturations et les redevances

7



Services ressources

Accompagner les services opérationnels dans leurs missions et assurer la conformité réglementaire des actions

11



[1] PAC : Points d'Apport Collectif

103 agents permanents en 2025

- 54 titulaires
- 48 CDI
- 1 CDD



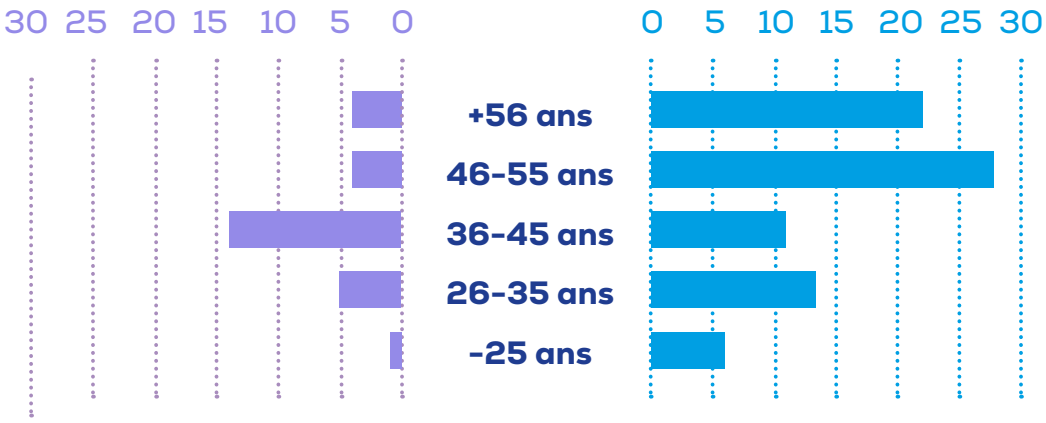


27% de femmes

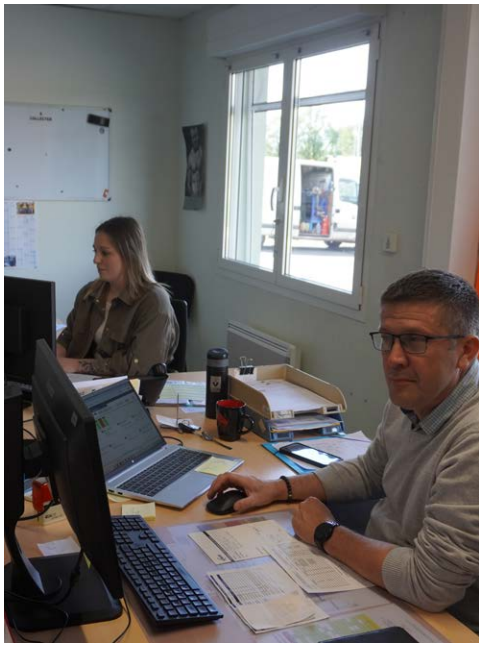


73% d'hommes

PYRAMIDE DES ÂGES 2025









LES TEMPS FORTS 2025



Harmonisation des schémas de collecte sur les 90 communes

Tous les usagers sont désormais collectés avec :

Les mêmes équipements

Bacs individuels (noirs et jaunes), points d'apport collectif ou sacs (rouges et jaunes).

La même fréquence

Soit tous les 15 jours sauf pour Civray, La Roche Posay et Montmorillon (collecte hebdomadaire). Les circuits de collecte ont été repensés en fonction de ces changements.

Faire des déchèteries un lieu de prévention

L'étude visant à faire des déchèteries de véritables lieux de prévention des déchets a été finalisée en 2025. Elle a permis de définir un plan d'actions intégré au Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

L'objectif est d'accompagner les usagers avant même leur passage en déchèterie grâce à des outils de communication : mise à jour du site internet, guides du tri à destination des particuliers et des professionnels, conseils pour mieux préparer sa visite ou encore valorisation des acteurs locaux du réemploi et de la réparation.

L'étude prévoit également l'aménagement ou le réaménagement d'espaces dédiés au réemploi, ainsi que la création d'espaces « donnez-prenez » afin d'encourager au maximum une seconde vie des objets. Leur déploiement sera priorisé en fonction du potentiel de réduction des déchets de chaque déchèterie et de la présence d'acteurs locaux du réemploi.

Enfin, le réemploi et la réparation seront davantage intégrés à la stratégie de prévention du SIMER grâce au renforcement des animations en déchèterie, à la montée en compétences des agents et au développement des partenariats avec les structures du territoire. Ces actions vont contribuer à réduire les déchets tout en favorisant l'économie circulaire locale.











Nouveau cap pour le SIMER : faire évoluer l'Éco-Pôle et intégrer un centre de tri performant et mutualisé

Créé en 2005, l'Éco-Pôle de Sillars regroupe les principales activités du SIMER liées à la prévention, à la collecte et à la valorisation des déchets. Ce site stratégique traite les déchets produits par plus de 64 000 habitants répartis sur 90 communes du département de la Vienne.



Après vingt années de fonctionnement et plusieurs phases de modernisation, le centre de tri du SIMER dédié aux emballages et papiers a cessé son activité le 1er juillet 2025. Cette évolution s'explique par les nouvelles exigences réglementaires liées à l'extension des consignes de tri et au développement du recyclage des emballages plastiques, qui nécessitent des équipements industriels plus performants et de plus grande capacité.

Afin de garantir un service de qualité tout en maîtrisant les coûts, le SIMER a rejoint l'entente territoriale formée initialement par le CALITOM et la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge. Les emballages et papiers recyclables du territoire sont dirigés depuis le 1er juillet 2025 vers le centre de tri public Atrion, dont la gestion est assurée conjointement par les 3 entités. Cette installation moderne est capable de traiter jusqu'à 43 000 tonnes de déchets par an et offre de meilleures performances de tri et de valorisation. Le syndicat assurera la présidence d'Atrion de juin 2026 à juin 2028.

224
convoyeurs

5 km
de tapis pour transporter les emballages et les papiers

16
trieurs optiques

Cette évolution marque une nouvelle étape pour le SIMER, qui poursuit le développement de ses actions de prévention et de valorisation des déchets. L'Éco-Pôle reste au cœur de cette organisation, aux côtés de l'agence de Civray et du réseau de déchèteries.





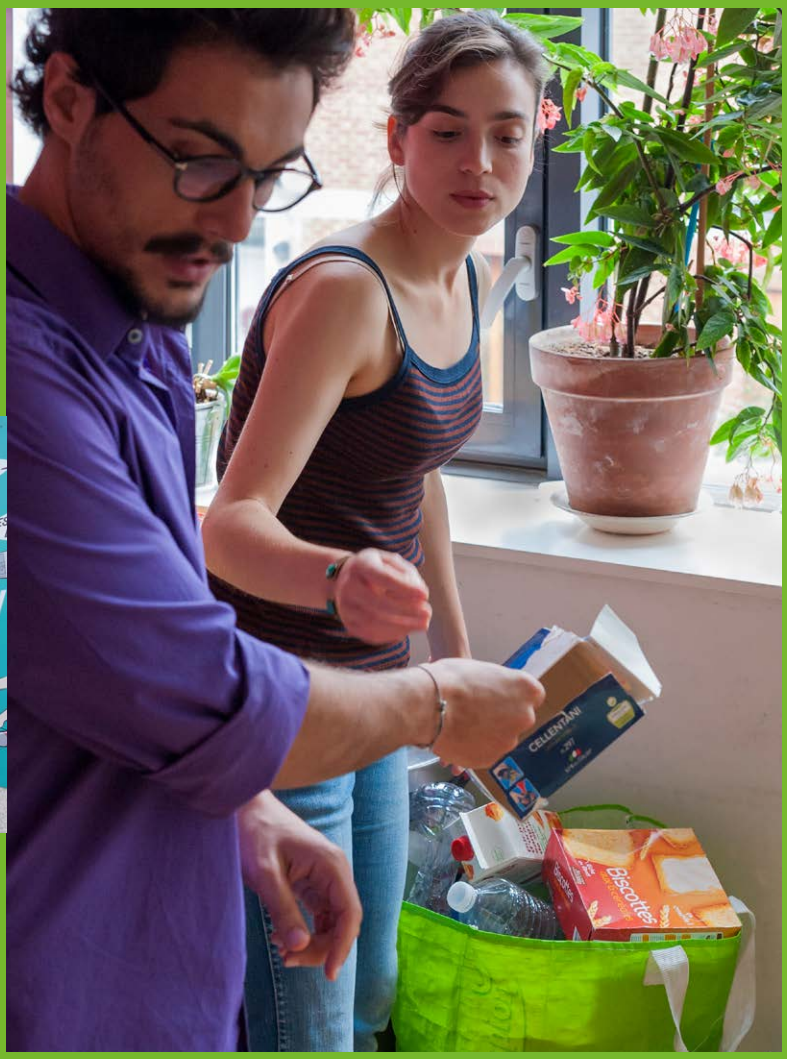
RÉDUIRE ET TRIER LES DÉCHETS, UN PLAN DE PRÉVENTION GLOBAL



Les indicateurs et actions présentés dans ce chapitre permettent de mesurer les efforts engagés sur le territoire pour prévenir la production de déchets, encourager le réemploi et sensibiliser les habitants à l'adoption de gestes plus durables.

À travers son PLPDMA[1], le SIMER a écrit sa feuille de route 2023-2028 pour la réduction des déchets, en décrivant un plan d'actions qui se concentre sur des objectifs chiffrés déclinés en 6 axes et 19 actions.





Les objectifs de réduction des déchets

Ces objectifs sont définis à différentes échelles :

ÉCHELLE EUROPÉENNE

DIRECTIVES EUROPÉENNES "DÉCHETS"

Elles fixent les principes et les objectifs communs : prévention en priorité, réemploi, recyclage, valorisation et élimination en dernier recours.

ÉCHELLE NATIONALE

LOI AGEC[2] ET PNPD[3]

Le PNPD[3] 2021-2027 définit les objectifs nationaux de réduction des déchets et les grandes orientations pour les atteindre.

469 kg en 2030

ÉCHELLE RÉGIONALE

SRADDET / PRPGD

Le volet déchet du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) englobe les objectifs du Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) qui couvre aussi l'ensemble des déchets autant pour la gestion que pour la prévention à l'échelle régionale.

486 kg en 2025

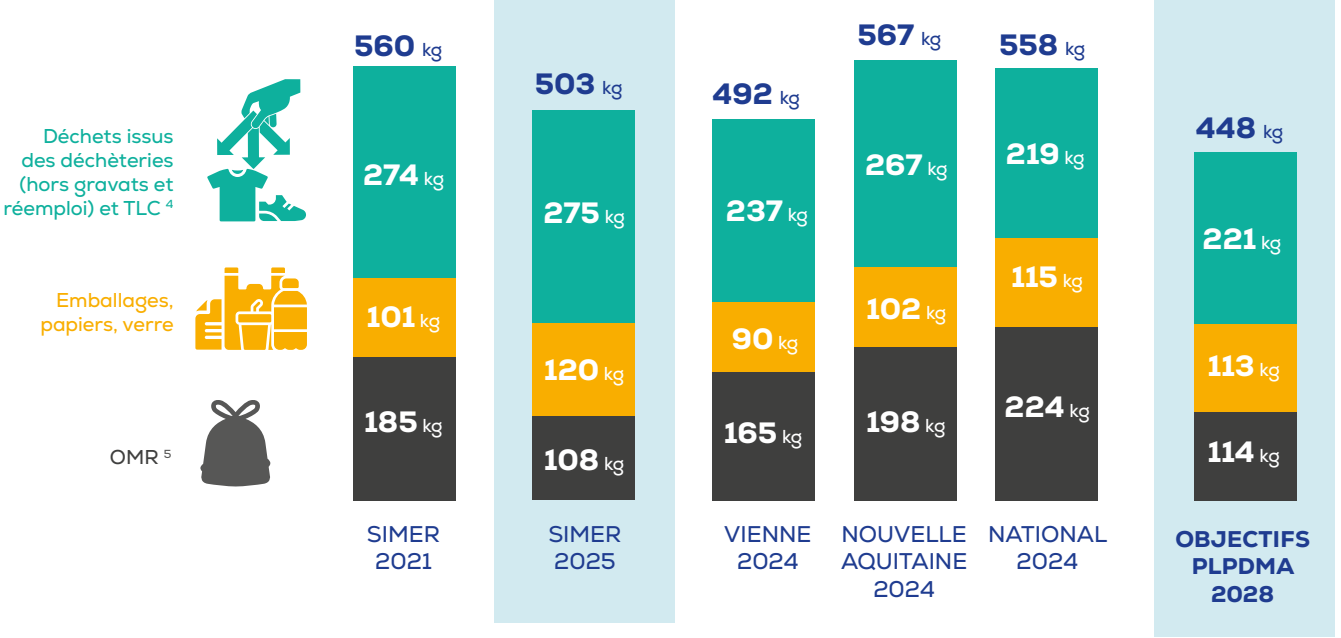
ÉCHELLE LOCALE

PLPDMA[1]

Le PLPDMA est obligatoire et décline les objectifs régionaux en actions concrètes adaptées aux besoins et aux spécificités du territoire.

448 kg en 2028

COLLECTE EN KG PAR HABITANT PAR TYPE DE FLUX DE DÉCHETS



Des efforts de la part des usagers ont déjà été faits mais doivent se poursuivre.

[1] PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
[2] AGEC : Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire
[3] PNPD : Plan National de Prévention des Déchets
[4] TLC : Textiles, Linges de maison et Chaussures
[5] OMR : Ordures Ménagères Résiduelles



Ordures Ménagères Résiduelles

Le tonnage d'ordures ménagères collectées sur le territoire du SIMER a continué de baisser en 2025 (-9% par rapport à 2024). Cette évolution est vraiment satisfaisante au regard des résultats déjà constatés les années précédentes avec la mise en place de la redevance incitative. L'objectif de réduction de ce flux inscrit au PLPDMA[1] à l'horizon 2028 est dépassé.



Emballages, papiers, verre





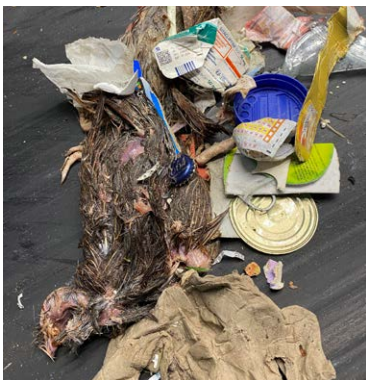
Les tonnages des emballages, des papiers et du verre ont augmenté par rapport à l'année précédente et le ratio par habitant dépasse l'objectif fixé pour 2028. Cela témoigne d'une amélioration du geste de tri.

Le ratio obtenu en 2025 est à nuancer au regard du taux de refus de tri. Ce dernier reste à qualifier davantage, notamment avec le changement de centre de tri opéré depuis le 1er juillet 2025 (cf p.13).

L'amélioration de la performance du tri doit donc rester un objectif important pour le SIMER dans les années à venir.
Les évolutions réglementaires européennes et nationales à l'horizon 2030 doivent également permettre de réduire les emballages (interdictions ciblées de certains emballages à usage unique, augmentation des emballages réemployés, diminution de la production de déchets d'emballages, retour de la consigne).

Les refus de tri

concernent les déchets qui ne correspondent pas aux consignes de tri (donc qui ne sont pas des emballages – hors verre - et papiers) ou qui sont non conformes au cahier des charges du centre de tri.





Déchets issus des déchèteries

Les tonnages collectés en déchèteries montrent l'effort important restant à faire pour réduire notamment :

- les végétaux en développant le broyage et la valorisation directe par les usagers,
- les autres déchets en favorisant le réemploi et la réparation.



Pour atteindre les objectifs de réduction de déchets, 19 actions articulées autour de 6 axes ont été construites par la CCES [2] et inscrites au PLPDMA[1].



La gouvernance

- 1 Piloter et animer le PLPDMA[1]
- 2 Faire des communes des relais du programme de prévention auprès des usagers

La sensibilisation à la prévention des déchets

- 3 Renforcer et améliorer la communication du SIMER
- 4 Renforcer la présence du SIMER sur les évènements locaux et l'espace public
- 5 Accompagner les élèves en établissement scolaire dans la prévention
- 6 Renforcer la sensibilisation des particuliers

La stratégie biodéchets

- 7 Continuer l'accompagnement du compostage individuel
- 8 Développer le compostage partagé en améliorant la gestion des sites et en les multipliant
- 9 Agir contre le gaspillage alimentaire
- 10 Proposer des sessions de broyage
- 11 Accompagner les professionnels dans la gestion de leurs biodéchets

La réutilisation, le réemploi et la réparation

- 12 Faire des déchèteries un lieu de prévention
- 13 Développer le réemploi de matériaux
- 14 15 Encourager le prêt de matériel et promouvoir la réparation

La consommation responsable

- 16 Encourager la consommation responsable
- 17 Accompagner les organisateurs de manifestations

L'éco-exemplarité du SIMER

- 18 Proposer un programme de formation aux élus et agents du SIMER
- 19 Renforcer les liens entre le SIMER et les communes

[1] PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
[2] CCES : Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi

Les actions 2025

Axe 1
La gouvernance



Chaque année, les membres de la CCES[1] se réunissent pour faire le point sur les actions écoulées et sur celles à venir.

La CCES s'est tenue le 14 février 2025. Elle a émis un avis favorable sur les actions réalisées en 2024 et sur celles à venir.

Le bilan 2024 du PLPDMA[2] a ensuite été validé par le comité syndical qui s'est réuni le 19 mars 2025.
Le bilan 2025 du PLPDMA fera l'objet d'une validation au cours de l'année 2026.

Axe 2
La sensibilisation à la prévention des déchets

Renforcer et améliorer la communication du SIMER

Le SIMER a mis en place une communication structurée autour de plusieurs axes via une diversité de supports et de contenus pour toucher efficacement différents publics. L'objectif est de garantir une information claire, accessible et engageante.



















Les outils de communication print

AFFICHES, FLYERS ET PLAQUETTES

Ils demeurent des supports essentiels pour la communication de terrain, notamment lors des permanences, bien que leur usage tende à être progressivement remplacé par des supports numériques.

STICKERS ET SIGNALÉTIQUE

Les bacs, PAC[3] et les panneaux dans les déchèteries sont utilisés comme supports d'information autour des consignes de tri.

[1] CCES : Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi
[2] PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets et Assimilés
[3] PAC : Point d'Apport Collectif







234 358
vues sur le site internet du SIMER

4 244
utilisateurs de l'application MONTRI

2 994
followers sur la page facebook

165
publications

La communication numérique

Le site internet constitue une ressource essentielle, accessible 24h/24 et 7j/7, centralisant toutes les informations. Il s'agit d'un véritable centre de ressources qui propose des articles, des infographies et des guides pratiques pour accompagner les habitants dans leurs démarches. D'autres canaux sont utilisés comme une page facebook, l'application Mon Tri et le portail usagers ecocito.





Renforcer la présence du SIMER sur les évènements locaux et l'espace public pour sensibiliser les particuliers

L'équipe prévention était présente sur des marchés, des évènements nationaux ou dans des lieux publics (comme des médiathèques ou des EHPAD) ou lors d'évènements organisés par des associations.

16
animations réalisées

350
personnes sensibilisées

Accompagner les élèves dans les établissements scolaires

L'école primaire Saint-Nicolas de Montmorillon était un établissement test pour un accompagnement global. Les classes de CP à CM2 ont été sensibilisées sur l'ensemble des thématiques (compostage, gaspillage alimentaire, réemploi et réparation, tri tous flux). Des animations ont été réalisées dans 4 autres écoles au cours de l'année.

250
élèves de primaire sensibilisés



Axe 3
La stratégie biodéchets

Continuer l'accompagnement du compostage individuel et développer le compostage partagé

La distribution de composteurs individuels a été effectuée en 2025 à 88% par le retrait en déchèteries (proposé dans 6 des 17 déchèteries), au siège à Montmorillon et à l'agence de Civray. Deux distributions à l'Éco-Pôle et à Civray ont été organisées dans le cadre de l'événement " Tous Au Compost ". Un net ralentissement de la vente des composteurs a été observé en 2025. De fait une enquête en ligne a été lancée de mai à septembre afin de connaître les pratiques de compostage des usagers.



1 329
réponses à l'enquête "Que faites-vous de vos biodéchets", soit un peu plus de 3% des usagers

86 %
des répondants pensent que le compostage est utile

+50 %
compostent depuis plus de 10 ans

Les usagers compostent autant pour réduire leur sac noir que pour produire du compost pour leur jardin.

Pour les usagers ne compostant pas, il ressort par ordre d'importance l'absence de site de compostage collectif, le manque d'intérêt et la peur des nuisances, le coût, le manque d'espace ou l'absence d'envie, le manque de temps, et le fait de ne pas savoir faire. En recoupant les données concernant la localisation des répondants et le taux d'équipement sur les communes, il ressort un potentiel de distribution des composteurs individuels sur plusieurs communes assez éloignées des zones de retrait. Le SIMER va travailler en 2026 pour mieux desservir ces zones.

465
composteurs individuels distribués

7
composteurs collectifs installés





Agir contre le gaspillage alimentaire

Le SIMER a renouvelé son partenariat avec la CCVG[1] pour inscrire des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans le cadre du PAT[2] niveau 2, avec notamment comme objectif 2026 l'accompagnement de 2 établissements scolaires et de 2 EHPADs dans la réduction du gaspillage alimentaire.

Promouvoir le broyage des végétaux

La mise en place d'une aide au broyage en 2025 a été construite pour l'achat ou la location de broyeur, et en encourageant le prêt de matériel. Cette aide doit être renouvelée en 2026 afin de réduire les végétaux en déchèterie. Des sessions gratuites pour broyer les végétaux ont également été proposées.



[1] CCVG : Communauté de Communes Vienne et Gartempe
[2] PAT : Projet Alimentaire Territorial
[3] EIT : Ecologie Industrielle Territoriale
[4] ADECL : Association Agir Durablement pour l'Emploi et la Création de Liens

Axe 4
La réutilisation, le réemploi et la réparation

69 t
collectées dans les espaces réemploi des déchèteries (77 tonnes en 2024)

Développer le réemploi des objets

Les agents de déchèteries ont poursuivi leur formation d'agents valoristes, réalisée par l'association EIT[3] Sud Vienne en lien avec les acteurs du réemploi. Ils ont pu visiter les ressourceries des associations partenaires, Cicérone et Corbeau Blanc, afin de se rendre compte des aspects de commercialisation des objets détournés dans les espaces réemploi. La formation avec l'ADECL[4] n'a pas pu se faire en 2025 en raison du déménagement de la ressourcerie de l'association. Elle est programmée en début d'année 2026.

Développer le réemploi des matériaux

La stratégie de réemploi des matériaux du SIMER s'appuie sur la démarche EIT [3] Sud Vienne qui est en cours d'étude pour la création d'une matériauthèque.

Faire des déchèteries un lieu de prévention (cf p.12)

Promouvoir la réparation

Une action a été menée avec l'Atelier des Possibles à Pleumartin dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, afin de sensibiliser les usagers à la réparation.



Axe 5
La consommation responsable

Encourager la consommation responsable

Le SIMER poursuit son dispositif de soutien pour l'achat de protections ou couches lavables.

7
dossiers d'aides pour l'achat de protections ou couches lavables déposés en 2025

Accompagner les organisateurs de manifestations



Un recensement auprès de l'ensemble des communes et associations locales a été fait en début d'année 2025 pour répertorier les évènements organisés et être en mesure de proposer un accompagnement dédié. Lors de cette communication, un guide sur l'organisation d'éco-évènements a été envoyé de façon dématérialisée pour permettre aux organisateurs d'identifier l'aide possible de la part du SIMER.

1 000
gobelets prêtés en 2025

76
organisateurs d'évènements accompagnés

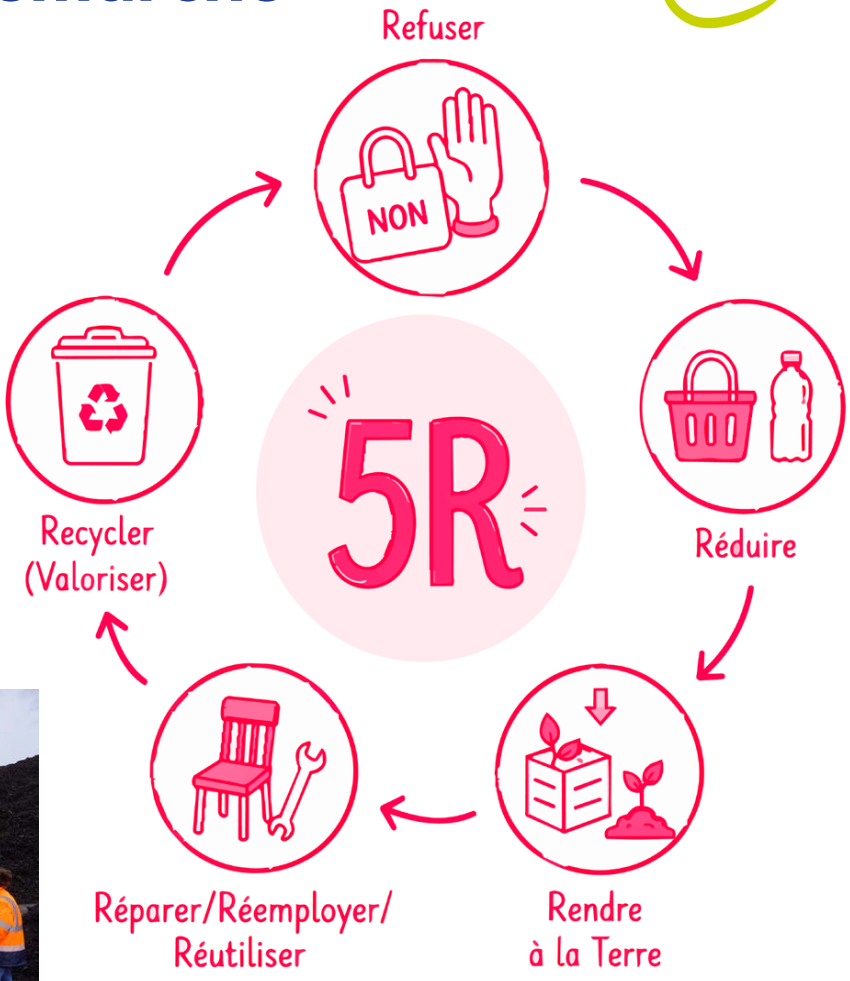
Axe 6
L'éco-exemplarité du SIMER

Des sessions de jeux d'escape game ont été réalisées avec les agents de la CCVG[1] . Le SIMER doit développer les actions de sensibilisation auprès de ses agents, le déménagement de l'administration générale à l'Éco-Pôle doit être une opportunité de fédérer davantage les agents autour des valeurs et missions du syndicat.

Des actions de prévention autour d'une démarche 5R

AGISSONS POUR DEMAIN, JETONS MOINS !

À travers des actions de sensibilisation, des propositions d'alternatives, des incitations matérielles et financières ou des mises en réseau, le SIMER accompagne les usagers pour faire comprendre que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Ces actions s'articulent autour d'une démarche 5R.





Le SIMER déploie des actions de prévention auprès de l'ensemble des acteurs du territoire : habitants, grand public, établissements scolaires, communes, services du SIMER, et aussi auprès des structures productrices de déchets telles que les organisateurs d'événements, les hébergeurs touristiques, les établissements publics et les entreprises.

Ces actions visent à accompagner les usagers dans l'évolution de leurs pratiques afin de réduire la production de déchets à la source, de prolonger la durée de vie des produits et de favoriser le réemploi et la réparation.

Toutefois, certains déchets restent inévitables. Une fois utilisés et devenus non réemployables ou non réparables, ils doivent être correctement triés avant leur collecte afin de garantir leur valorisation.





Le logigramme du tri, une aide pour mieux comprendre les consignes de tri

C'est un EMBALLAGE ou un PAPIER ?

Si c'est OUI je le trie ici

Tous vos **EMBALLAGES** (plastique, métal, carton hors verre)



Tous les **PAPIERS** et **CARTONNETTES**





dans un contenant **jaune**

en vrac, bien vidés, non lavés, séparés

Il est en VERRE ?

Les emballages en **VERRE**

Bouteilles, flacons, bocaux, pots





dans une **borne à verre**

vidés, non lavés sans bouchon, couvercle



Si c'est NON, c'est quoi ?



Tous vos **TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES**



dans une **borne textile**

Les DÉCHETS **ORGANIQUES**

Restes de repas, sachets de thé, fleurs fanées, épluchures, cheveux, essuie-tout, marc de café,...





dans un **composteur**

Les DÉCHETS **ENCOMBRANTS ET AUTRES VALORISABLES**

Gravats, mobiliers, jeux, outillages, végétaux, bois, métaux, appareils ménagers, cartons, pots peinture, ...



en **déchèterie**

Certains produits peuvent être déposés dans le magasin d'achat.

Et LE RESTE NON VALORISABLE

Les déchets **NON VALORISABLES ET NON DANGEREUX**

Vaisselle, moquette ou lino, miroir, panier en osier **inutilisables**, ...



en déchèterie dans la **benne non-valorisable**



Les ordures **MÉNAGÈRES**

Litière, mégot, déchets d'hygiène (couche, éponge, tampon, rasoir jetable,...), stylo, briquet...





dans un contenant **NOIR** en sacs*

* en sacs rouges pour les usagers concernés.

LES INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE







La collecte constitue la première étape de la gestion des déchets. Sur le territoire, elle s'organise selon différents modes afin de répondre aux besoins des usagers et de favoriser le tri : collecte en porte-à-porte, points d'apport volontaire pour les emballages, le papier, le verre et les Textiles, Linges de maison et Chaussures (TLC), composteurs collectifs, ainsi que les déchèteries pour les déchets spécifiques.

Ce chapitre retrace les données de suivi des quantités collectées par chaque filière et l'évolution des flux de déchets et des performances du service de collecte.

Les biodéchets déposés dans des contenants spécifiques



359 t
de biodéchets collectés
(292 tonnes en 2024)

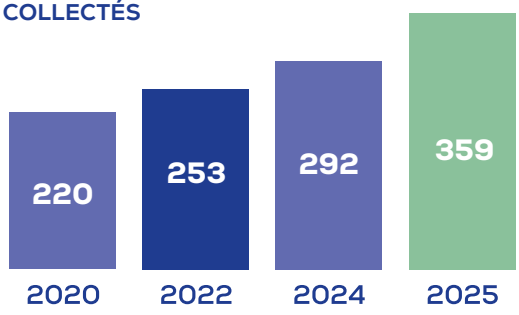
11
composteurs grutables installés pour les particuliers

La collecte des biodéchets poursuit son développement auprès des gros producteurs grâce à une collecte hebdomadaire en bacs. Depuis cette année, le SIMER déploie également la collecte des composteurs grutables pour les particuliers, une solution adaptée pour valoriser davantage de déchets alimentaires. Ils sont ensuite transformés localement sur la plateforme de Sillars.

68
professionnels bénéficient d'une collecte de biodéchets hebdomadaire



ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS





5R

Les biodéchets représentent encore une part importante des poubelles. En les compostant, ils deviennent une ressource pour le jardin plutôt qu'un déchet à traiter. Adoptez le compostage ou le tri des biodéchets : un geste simple qui allège votre sac noir et préserve les ressources.

ET ENSUITE ?

Après la collecte, les biodéchets sont compostés pour servir d'amendement au sol pour les paysagistes ou les champs de notre territoire.

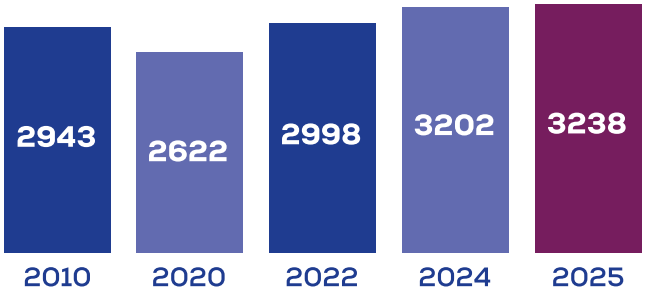
Le verre se recycle à l'infini !

50 kg
par habitant collectés
(49 kg en 2024)

Le verre confirme ses excellents résultats. Recyclable à l'infini sans perte de qualité, il constitue une ressource précieuse. Chaque bouteille ou bocal bien trié contribue à économiser les matières premières et l'énergie nécessaires à la fabrication.



ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS





+1kg par habitant de verre trié entre 2024 et 2025

5R

Si vos emballages en verre sont complets et en bon état, n'oubliez pas de les réemployer ou les donner pour leur offrir une seconde vie.



ET ENSUITE ?

Le verre se recycle à l'infini, il est refondu pour fabriquer de nouvelles bouteilles et de nouveaux bocaux.

Les TLC[1] se réparent, se donnent ou se recyclent

5 kg
par habitant collectés
(5 kg en 2024)

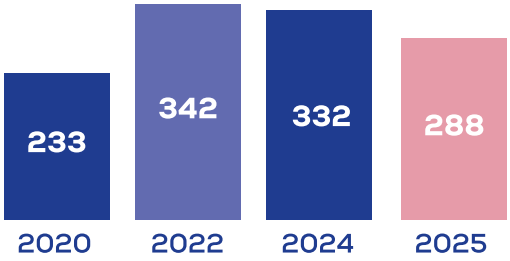
La collecte des TLC[1] est assurée par l'association Le Relais (Creuse).

Si les quantités collectées sur le territoire restent stables, la filière textile traverse une crise qui fragilise les possibilités de valorisation des textiles usagés.

Pour autant, il est toujours important de déposer vos TLC[1] dans les points de collecte dédiés, **quel que soit leur état, même usés ou abîmés**. Ils pourront ainsi être orientés vers les filières les plus adaptées.



ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS



Attention : les textiles ne doivent jamais être déposés dans les bacs jaunes.



Plus que jamais, les meilleurs réflexes restent de réparer, donner, acheter d'occasion et prolonger la durée de vie des vêtements.

Limiter la surconsommation de vêtements issus de l'ultra-fast fashion est également un geste essentiel pour réduire notre impact sur l'environnement

5R

Avant de jeter, pensez à réparer, donner ou réutiliser vos vêtements, chaussures et textiles. Même usés, ils peuvent être valorisés s'ils sont déposés dans une borne dédiée. Prolongez leur durée de vie et réduisez vos déchets.



ET ENSUITE ?

Les textiles sont triés : ils sont réemployés, recyclés en nouvelles matières ou valorisés selon leur état.

[1] TLC : Textiles, Linges de maison et Chaussures

Les apports en déchèterie pour réduire et trier, plus de 30 filières !

Avec plus de 30 filières de tri et la modernisation des sites, les 17 déchèteries permettent de valoriser davantage et d'améliorer le tri de déchets.
Ainsi on note une diminution de 7% des déchets collectés dont 13% uniquement pour les végétaux (due aux conditions météorologiques) et une baisse de 12% pour les déchets non valorisables.

270 kg
par habitant collectés hors gravats, TLC[1] et réemploi
(290 kg en 2024, y compris déchets dues aux inondations)

10
espaces réemploi

251 843
passages en déchèteries

122
demi-journées d'ouverture hebdomadaire



-20 kg par habitant entre 2024 et 2025



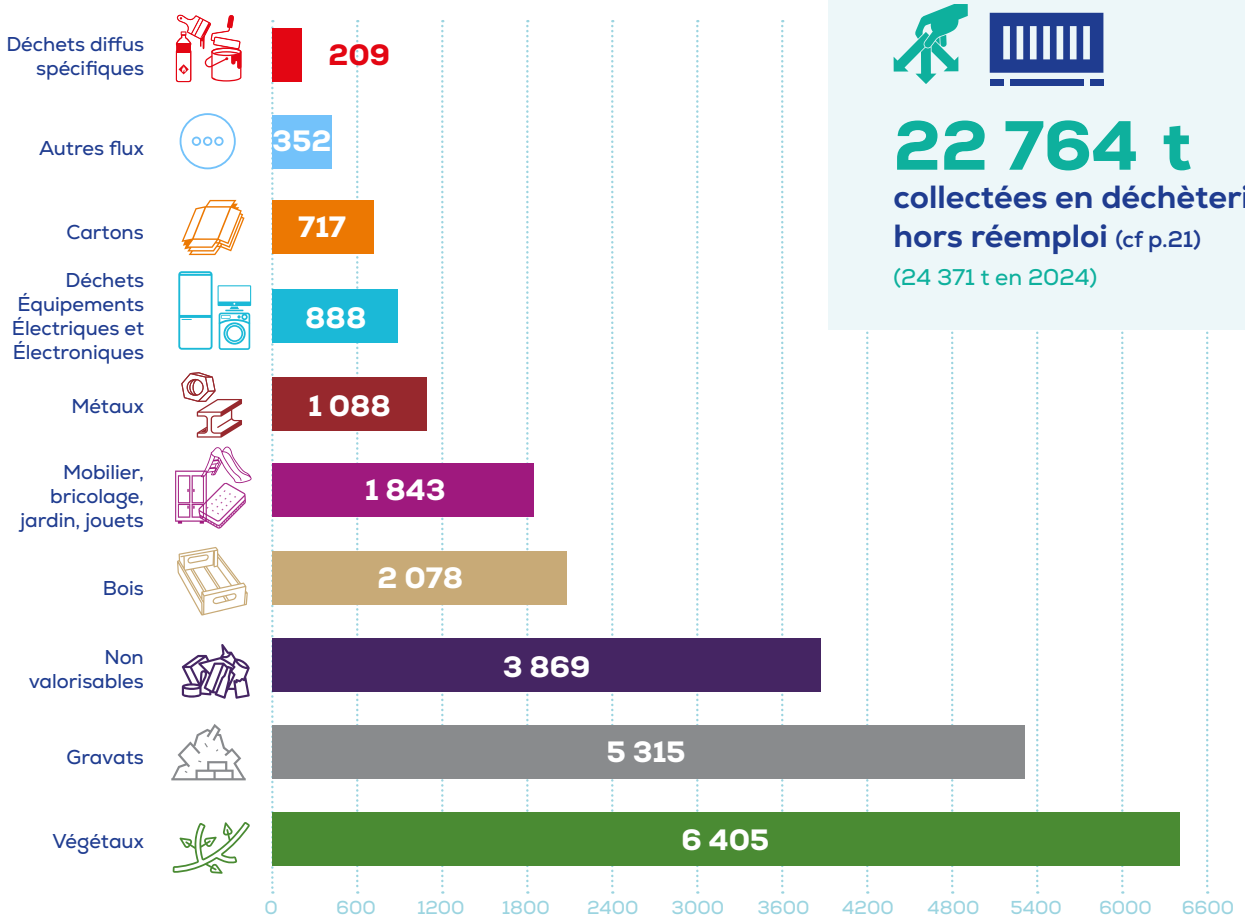


5R

La déchèterie permet de donner une seconde vie à de nombreux objets et matériaux. Avant d'y déposer un déchet, demandez-vous s'il peut être réparé, réemployé ou donné. Le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas.

[1] TLC : Textiles, Linges de maison et Chaussures

TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE



22 764 t
collectées en déchèteries hors réemploi (cf p.21)
(24 371 t en 2024)



ET ENSUITE ?

Les déchets sont triés par matériau pour être réemployés, recyclés, valorisés énergétiquement ou traités dans une filière adaptée.



5R

Broyer, pailler, réaliser des haies sèches, choisir des espèces à croissance lente, autant de bonnes pratiques pour jardiner au naturel. Le SIMER propose des aides pour faciliter l'utilisation des végétaux directement dans votre jardin.

Les emballages & papiers et les ordures ménagères résiduelles

36 206
usagers
Particuliers et professionnels

913 430
bacs levés dont 65% de bacs jaunes

60 563
ouvertures de PAC OMR

87 communes collectées 1 fois toutes les 2 semaines (C0,5)

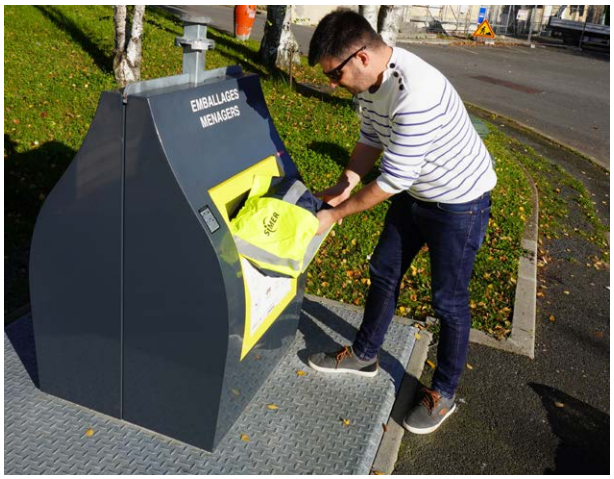
3 communes collectées 1 fois par semaine (C1)
La Roche-Posay, Montmorillon, Civray







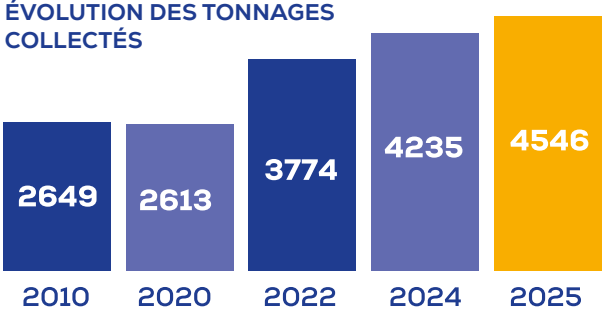
5R Tous les emballages et les papiers se trient ! Pour aller plus loin, privilégiez les produits avec moins d'emballages, les achats en vrac et les contenants réutilisables. Réduire à la source est le premier geste pour limiter les déchets.



70 kg par habitant
d'emballages et papiers collectés

(65 kg en 2024)

ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS



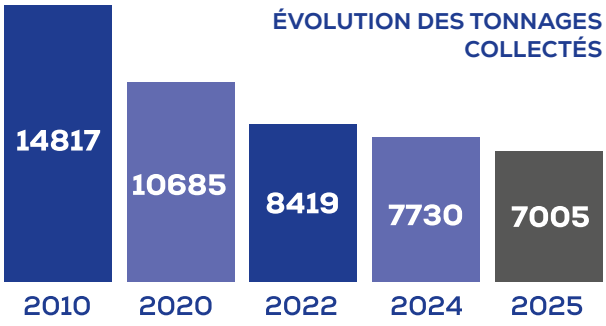
Depuis 2022, les quantités d'emballages et de papiers triés ont progressé de 30%. Ce geste collectif favorise le recyclage, réduit les coûts d'élimination et préserve les ressources. Bien trier reste indispensable pour éviter les refus de tri (cf p.16).



108 kg par habitant d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) collectés

(119 kg en 2024)

ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS



Avec près de 100 kg d'ordures ménagères par habitant, le territoire confirme sa place parmi les plus performants. Les efforts de prévention et de tri portent leurs fruits. Le SIMER poursuit ses actions pour réduire encore les erreurs de tri.

-11 kg par habitant
d'OMR entre 2024 et 2025
soit une baisse de 9%

ET ENSUITE ?

Après le tri, les emballages sont recyclés pour fabriquer de nouveaux emballages, papiers, cartons ou d'autres produits.
Les Ordures Ménagères Résiduelles sont enfouies dans une unité de stockage.

LES INDICATEURS TECHNIQUES DU TRAITEMENT







Une fois collectés, les déchets sont acheminés vers des installations de traitement adaptées à leur nature. Le traitement regroupe l'ensemble des opérations permettant soit de valoriser les déchets, en leur donnant une nouvelle utilité sous forme de matière ou d'énergie, soit de les éliminer dans des conditions respectueuses de la réglementation et de l'environnement.

Les indicateurs présentés dans ce chapitre permettent de suivre les différentes filières de traitement mises en œuvre sur le territoire, ainsi que les performances de valorisation et d'élimination des déchets collectés. Les évolutions avec les tonnages collectés sont dues aux tonnages entrants directement sur la plateforme bois et compostage du SIMER et aux effets de stock.

Type de traitement



Valorisation matière recyclable



Transformer les déchets en nouvelles matières premières pour fabriquer de nouveaux produits.

Les bouteilles en plastique peuvent devenir des fibres textiles ou d'autres objets ; le verre est refondu pour fabriquer de nouvelles bouteilles : le papier est recyclé en cartons ou papier.

Valorisation matière organique



Transformer les déchets alimentaires et végétaux en ressources utiles pour les sols ou pour produire de l'énergie.

Les biodéchets deviennent du compost pour les jardins ou du biogaz grâce à la méthanisation.

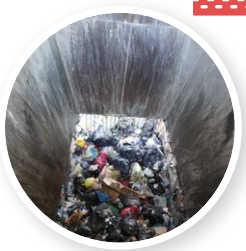
Valorisation énergétique



Produire de l'énergie à partir de déchets qui ne peuvent plus être recyclés.

Les déchets sont incinérés dans une unité de valorisation énergétique pour produire de l'électricité et de la chaleur alimentant des logements ou des équipements publics.

Élimination



Stocker les déchets quand ils ne peuvent pas être réemployés, ou valorisés.

Les déchets ultimes sont enfouis dans des installations de stockage de Déchets Non Dangereux.

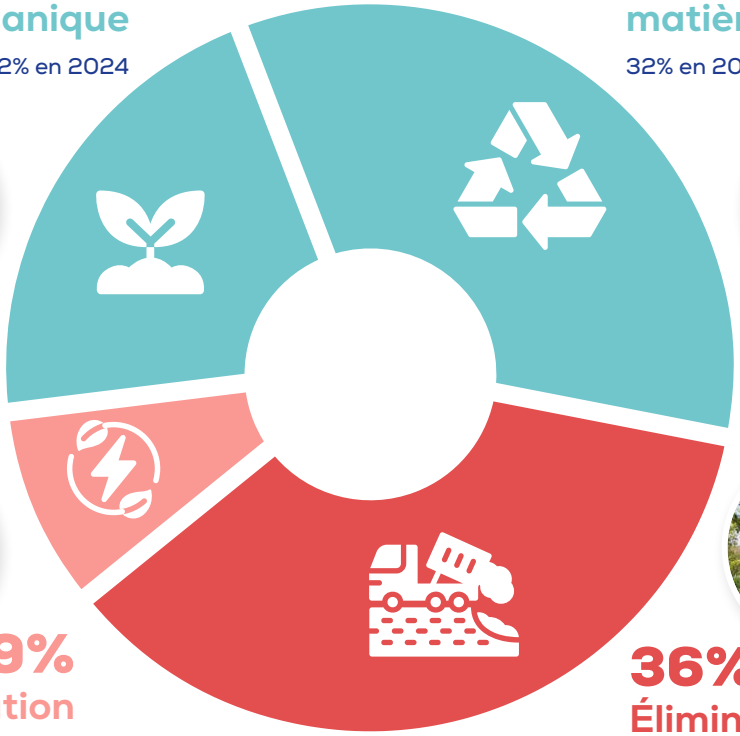
Traitement des déchets en 2025

21%
Valorisation matière organique
22% en 2024



34%
Valorisation matière recyclable
32% en 2024







9%
Valorisation énergétique
6% en 2024



36%
Élimination des déchets ultimes
(enfouissement)
40% en 2024





La valorisation matière recyclable

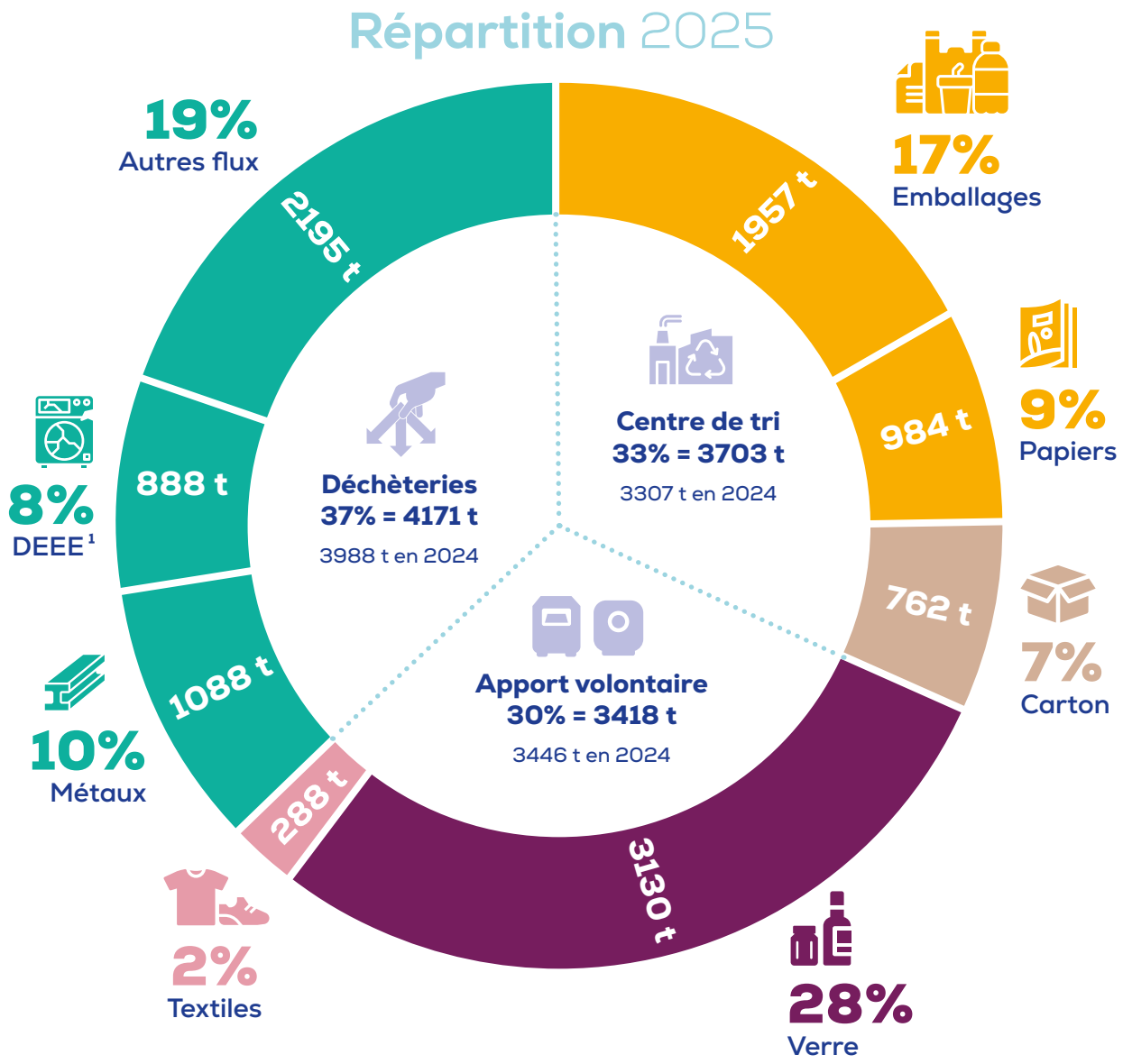
Elle est calculée à partir :

- Des tonnages triés et valorisés des emballages et des papiers collectés passant par le centre de tri ainsi que ceux du verre, textiles et cartons.
- Des tonnages collectés et triés en déchèterie, des métaux, des DEEE[1], du mobilier, des piles, des batteries, des lampes, du polystyrène, des films plastiques, des plastiques durs, des pneus, des articles de bricolage, de jardin et des jouets, des menuiseries, des plâtres, des huiles (hors végétaux, bois, gravats et réemploi).

34%
des tonnages globaux traités

11 292 t
traitées
(10 829 t en 2024)

2025, une année de transition entre le Centre de tri de Sillars et celui d'Atrion à Mornac (16).



[1] DEEE : Déchets Équipements Électriques et Électroniques

3 952 t
traitées sur les deux centres de tri





EMBALLAGES TRIÉS SUR LES DEUX CENTRES DE TRI EN 2025

*** MATIÈRES PLASTIQUES**

PE : Polyéthylène (films, sacs, flacons)
PP : Polypropylène (contenants, bouchons, films)
PS : Polystyrène (pots, barquettes)
PET : Polyéthylène Téréphtalate (Bouteilles) Clair (C) et Foncé (F)

[1] Flux développement : Il s'agit des emballages qui ne disposaient pas traditionnellement de filières de recyclage matures, comme par exemple les pots de yaourt.

[2] Gros de magasin : ce sont les papiers et cartons de qualité inférieure, souvent chiffonnés, déchirés ou mêlés.

La valorisation matière organique

La valorisation organique désigne l'ensemble des modes de gestion des déchets biodégradables (végétaux, restes alimentaires). Pour effectuer cette valorisation, le SIMER a recours à deux plateformes de compostage, dont l'une située à Sillars, est la propriété du syndicat.

L'augmentation des apports de végétaux dans les déchèteries et le site de Sillars est de 25% par rapport à 2024.

21%
des tonnages globaux traités

2 874 t
de compost, mulch et litière animale vendues
(3 071 t en 2024)









TONNAGES ENTRANTS SUR LES SITES DE TRAITEMENT EN 2025

	Végétaux	Déchets alimentaires Biodéchets
SIMER* Sillars	6 319 t	380 t
VALORLISE Champagné-Saint-Hilaire	2 037 t	

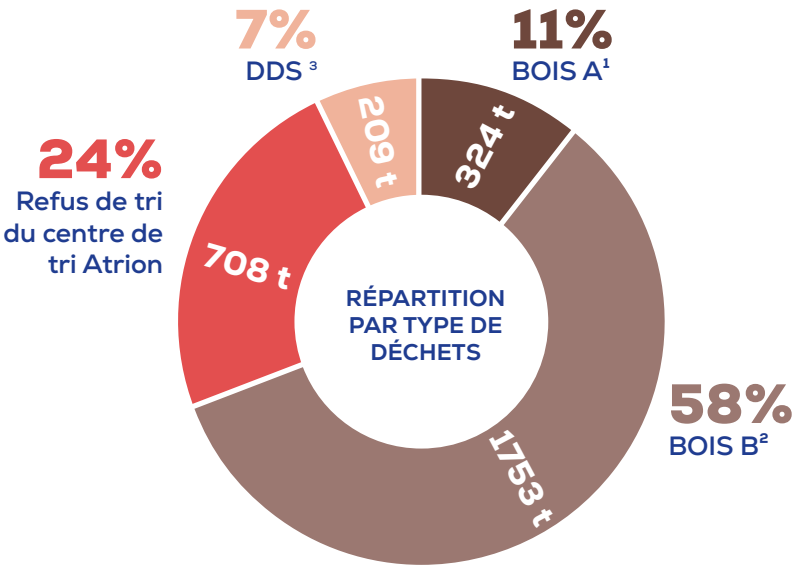
8 736 t
(10 150 t en 2024)

* Ensemble des apports entrants sur la plateforme de compostage située à l'Éco-Pôle (flux SIMER et autres apports directs)

La valorisation énergétique

9%
des tonnages globaux traités

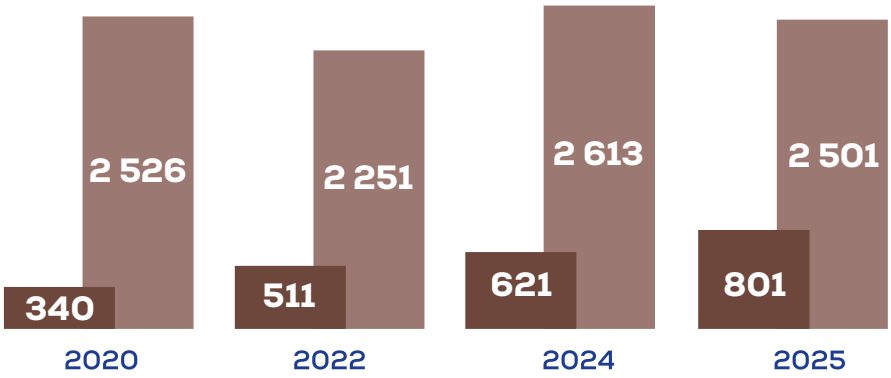
2 994 t
traitées
(3 516 t en 2024)



Nous parlons de valorisation énergétique dès lors que l'élimination du déchet produit de l'énergie pouvant être réutilisée.
La valorisation énergétique est calculée à partir :

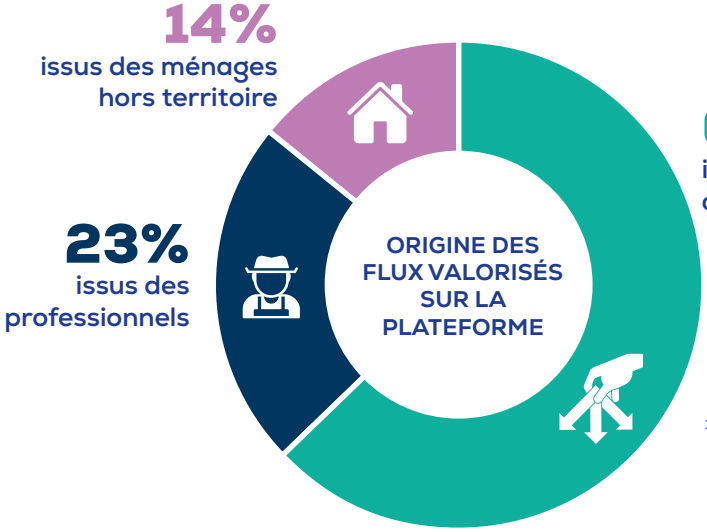
- Du bois de classe A[1] et de classe B[2] transformé sur la plateforme du SIMER.
- Des tonnages de déchets dangereux collectés en déchèterie.
- De la partie ligneuse des végétaux.
- Des refus du centre de tri Atrion.

ÉVOLUTION DES TONNAGES ENTRANTS SUR LA PLATEFORME BOIS DU SIMER À SILLARS









[1] BOIS A : Bois non traité, issu des sous-produits de la transformation du bois brut, bois secs non-traités et non peints, palettes...
[2] BOIS B : Bois faiblement traité, panneaux, les bois d'ameublement, les bois de démolition exempts de gravat...
[3] DDS : Déchets diffus spécifiques (peintures, engrais chimiques...)
[4] OMR : Ordures Ménagères Résiduelles (sacs noirs)

L'élimination des déchets ultimes



36%
des tonnages globaux traités

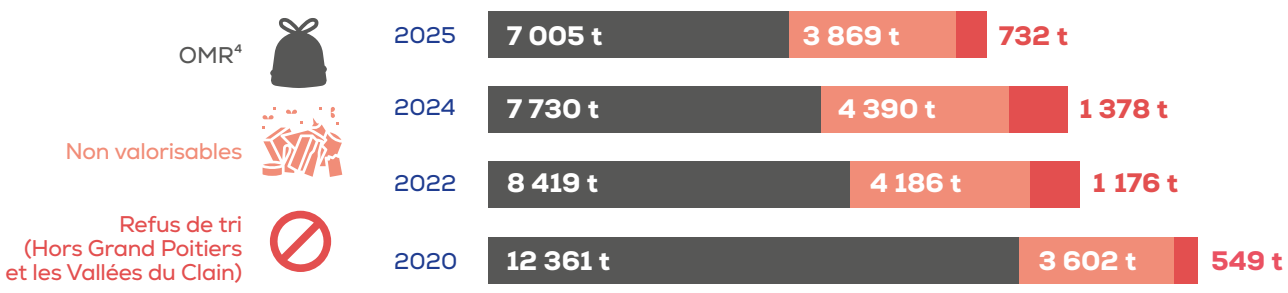
11 606 t
enfouies tous flux confondus (-13%)
(13 498 t en 2024)

Les déchets ultimes sont composés de trois flux majoritaires que sont les ordures ménagères résiduelles, les déchets non valorisables des ménages (tout-venant de déchèteries) et les refus de tri issus des collectes sélectives. Ils sont éliminés (enfouis) en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND). Toutefois, ils contribuent à la production d'énergie via la valorisation du biogaz généré par la fermentation naturelle des déchets.

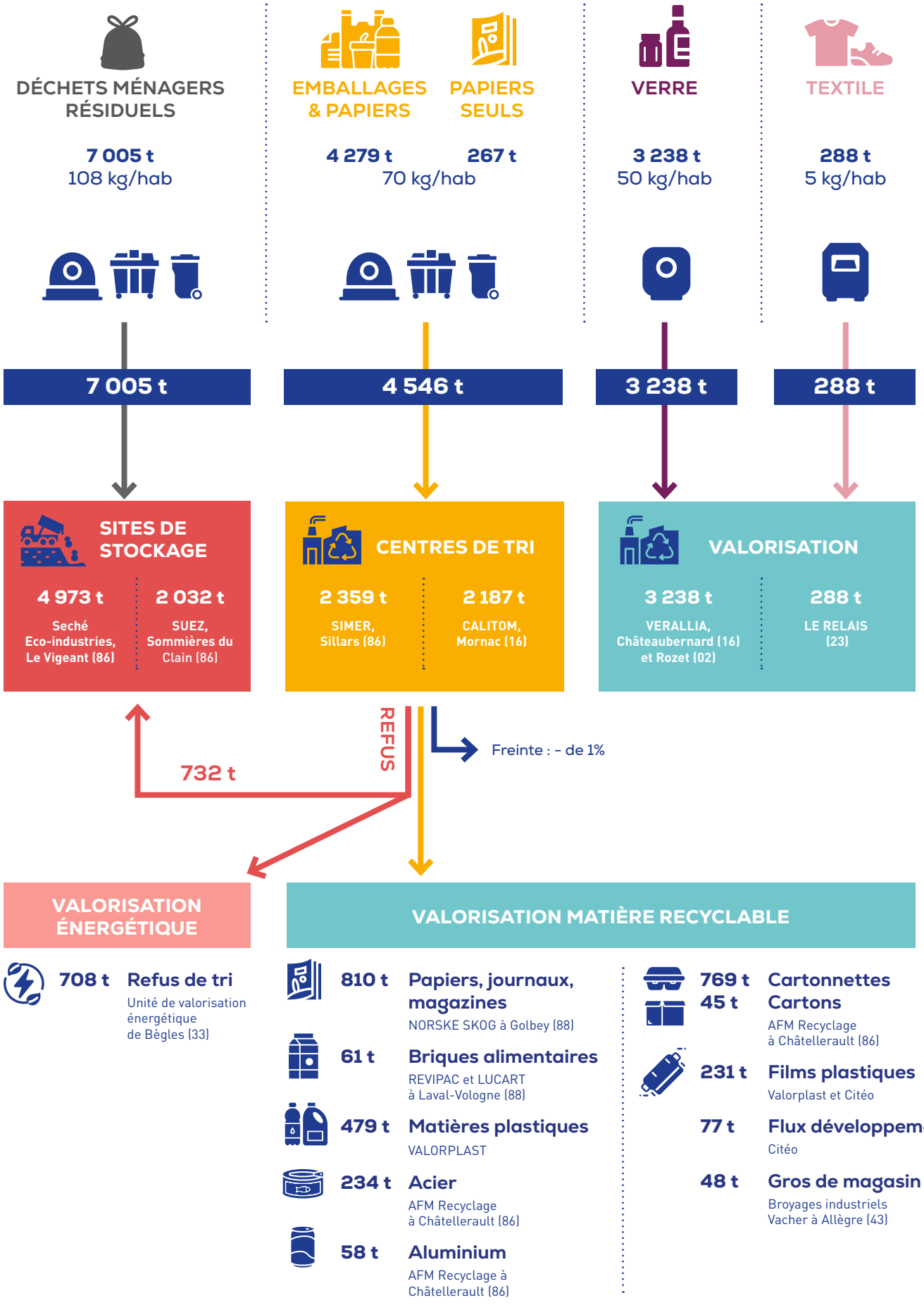




ÉVOLUTION DES TONNAGES ENFOUIS PAR FLUX DE DÉCHETS



Synthèse des flux collectés et traités



708 t Refus de tri
Unité de valorisation énergétique de Bègles (33)

810 t Papiers, journaux, magazines
NORSKE SKOG à Golbey (88)

61 t Briques alimentaires
REVIPAC et LUCART à Laval-Vologne (88)

479 t Matières plastiques
VALORPLAST

234 t Acier
AFM Recyclage à Châtellerault (86)

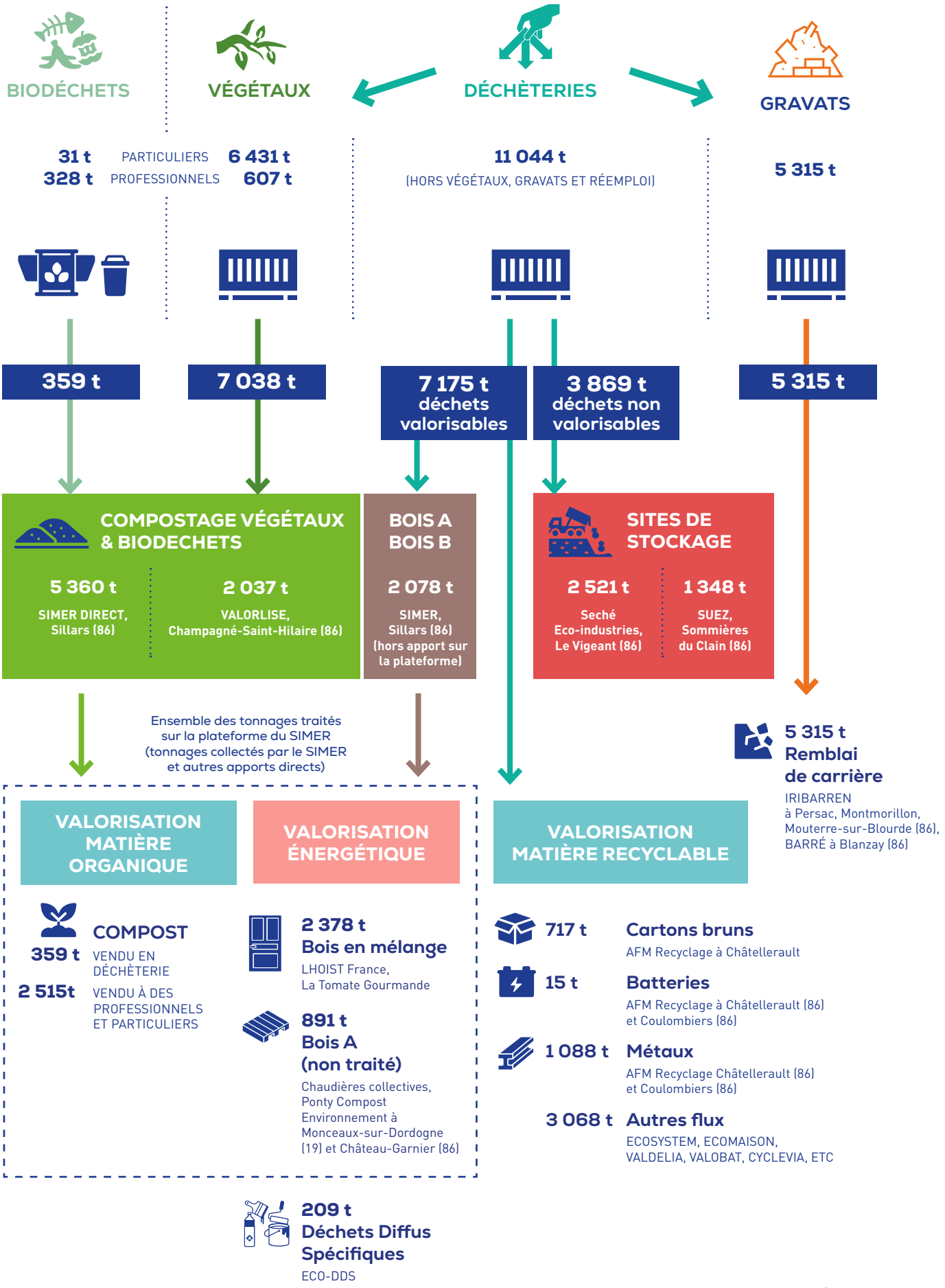
58 t Aluminium
AFM Recyclage à Châtellerault (86)

769 t Cartonnettes
45 t Cartons
AFM Recyclage à Châtellerault (86)

231 t Films plastiques
Valorplast et Citéo

77 t Flux développement
Citéo

48 t Gros de magasin
Broyages industriels Vacher à Allègre (43)


BIODÉCHETS
VÉGÉTAUX
DÉCHÈTERIES
GRAVATS
31 t PARTICULIERS 6 431 t
328 t PROFESSIONNELS 607 t
11 044 t
(HORS VÉGÉTAUX, GRAVATS ET RÉEMPLOI)
5 315 t
359 t
7 038 t
7 175 t déchets valorisables
3 869 t déchets non valorisables
5 315 t
COMPOSTAGE VÉGÉTAUX & BIODECHETS
5 360 t
SIMER DIRECT, Sillars (86)
2 037 t
VALORLISE, Champagné-Saint-Hilaire (86)
BOIS A BOIS B
2 078 t
SIMER, Sillars (86) (hors apport sur la plateforme)
SITES DE STOCKAGE
2 521 t
Seché Eco-industries, Le Vigeant (86)
1 348 t
SUEZ, Sommières du Clain (86)
Ensemble des tonnages traités sur la plateforme du SIMER (tonnages collectés par le SIMER et autres apports directs)
5 315 t
Remblai de carrière
IRIBARREN à Persac, Montmorillon, Mouterre-sur-Blourde (86), BARRÉ à Blanzay (86)
VALORISATION MATIÈRE ORGANIQUE
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
VALORISATION MATIÈRE RECYCLABLE
COMPOST
359 t VENDU EN DÉCHÈTERIE
2 515t VENDU À DES PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS
2 378 t
Bois en mélange
LHOIST France, La Tomate Gourmande
891 t
Bois A (non traité)
Chaudières collectives, Ponty Compost Environnement à Monceaux-sur-Dordogne (19) et Château-Garnier (86)
717 t
Cartons bruns
AFM Recyclage à Châtellerault
15 t
Batteries
AFM Recyclage à Châtellerault (86) et Coulombiers (86)
1 088 t
Métaux
AFM Recyclage Châtellerault (86) et Coulombiers (86)
3 068 t
Autres flux
ECOSYSTEM, ECOMAISON, VALDELIA, VALOBAT, CYCLEVIA, ETC
209 t
Déchets Diffus Spécifiques
ECO-DDS

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS



Le service public de prévention et de gestion des déchets mobilise des moyens humains, techniques et financiers importants afin d'assurer la continuité et la qualité du service rendu aux usagers.

Les indicateurs financiers présentés dans ce chapitre permettent de suivre les dépenses et les recettes du service, d'apprécier leur évolution et de garantir une information transparente sur les conditions d'équilibre économique de son fonctionnement.





Principe de facturation

Une facture individualisée qui tient compte pour chaque foyer, de l'équipement attribué, de la fréquence de collecte et de la production de déchets définis selon le règlement de service.

La part fixe

L'abonnement aux services

- Accès illimité aux déchèteries (5m³ par jour et par type de déchets)
- Accès illimité aux bornes d'apport du verre, du textile et des composteurs collectifs
- Un PASS déchets inclus
- Accès aux actions de prévention

Le forfait proportionnel

Fréquences de collecte pour les 2 bacs

C0,5	C1
1 passage toutes les 2 semaines	1 passage par semaine (La Roche-Posay / Montmorillon / Civray)

Nombre de levées par an inclus dans la redevance

Emballages (hors verre) et papiers en vrac	Déchets non valorisables en sacs fermés
26 levées du bac jaune en C0,5 **52** levées du bac jaune en C1	**12** levées du bac noir

PART FIXE = Abonnement aux services + Forfait proportionnel

1 à 2 :	3 à 4 :	+ de 5 :
120 L / 180 L	180 L / 240 L	240 L / 360 L

La part variable

Levées ou ouvertures au-delà du forfait proportionnel inclus.

AUTRES SERVICES COMPLÉMENTAIRES ET OPTIONNELS

Collectes supplémentaires ou spécifiques :

Il existe aussi dans les conditions définies par le règlement de service :

- des abonnements pour une fréquence de collecte supérieure
- une collecte de biodéchets

Volume maximal au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers peut ne pas être collecté : 10m³ par semaine et par point de production.

- PASS déchets en remplacement ou supplémentaire
- Composteur individuel en bois de 600 L à tarif réduit
- Vente de compost en déchèterie à tarif réduit

Le Compte Financier Unique 2025

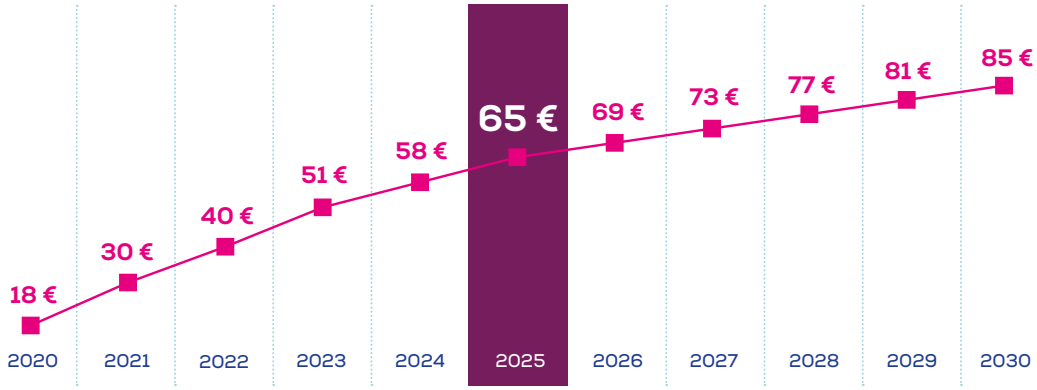
Section d'exploitation

	HT
Dépenses	13 859 537 €
Recettes	13 659 642 €
Résultat de l'année 2025	-199 895 €
Résultat de fonctionnement reporté	1 783 492 €
Résultat de clôture	1 583 597 €

L'année 2025 a été marquée par une nouvelle baisse des cours de reprise des matériaux (-15 %), ainsi que par une augmentation de la TGAP[1] de 7 € par tonne enfouie. À ces éléments s'est ajouté un décalage dans la perception de certaines subventions d'exploitation, l'ensemble de ces facteurs ayant eu un impact défavorable sur le résultat de l'année 2025.



ÉVOLUTION DE LA TAXE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES (TGAP)



Section d'investissement

	HT
Dépenses	2 927 904 €
Recettes	2 813 002 €
Résultat de l'année 2025	-114 901 €
Résultat d'investissement reporté	756 260 €
Solde des restes à réaliser	-114 901 €
Résultat de clôture	17 294 €

Les dépenses d'investissement ont principalement porté sur l'acquisition de matériels de collecte, de divers équipements de pré-collecte, la réalisation de travaux sur les sites exploités par le syndicat, ainsi que les études préalables nécessaires à la construction du futur quai de transfert qui sera implanté à Civray.

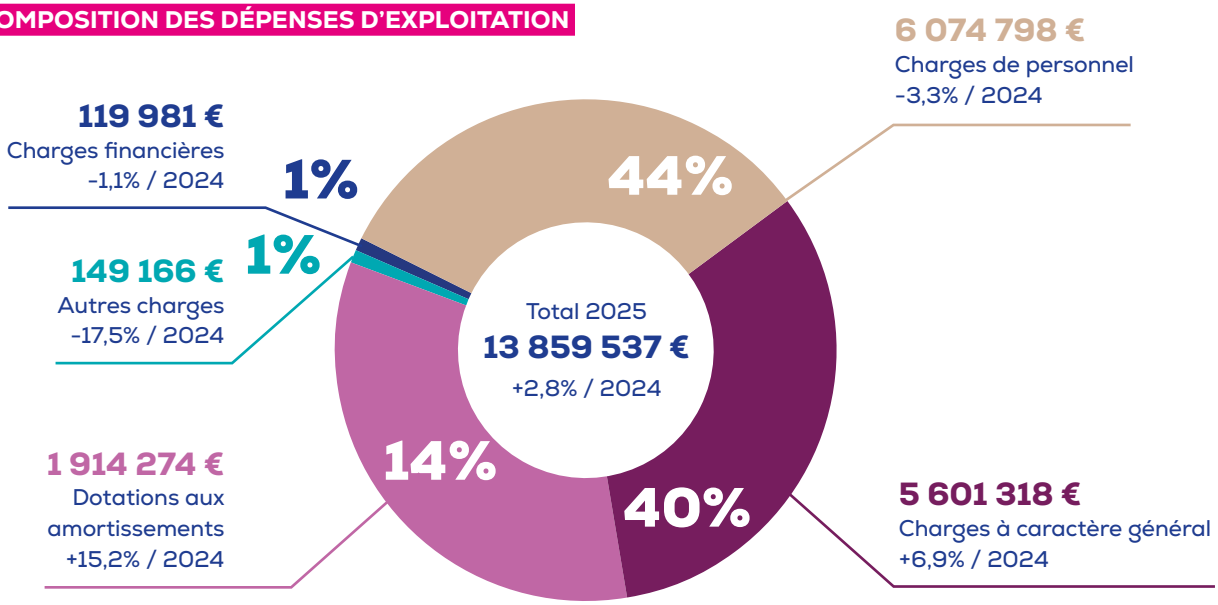




[1] TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

Dépenses d'exploitation

DÉCOMPOSITION DES DÉPENSES D'EXPLOITATION





LE SAVIEZ-VOUS ?

Les dépenses d'enfouissement des déchets ultimes (Ordures Ménagères Résiduelles, déchets non valorisables issus des déchèteries et refus de tri) constituent près de 40 % des charges à caractère général, ce qui en fait le principal poste de dépenses de cette catégorie.

MONTANTS DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES

Nature de la prestation	Nom du prestataire	Montant HT annuel 2025	Evolution N-1	Date de fin de contrat
Traitement des déchets ultimes et inertes	SECHE ECO INDUSTRIES, SUEZ RV SUD OUEST ET CARRIERES IRIBARREN	2 159 231 €	0.40%	31/12/2026 + 4 reconductions de 12 mois › 31/12/2030
Collecte et traitement des déchets dangereux	SIAP SARP INDUSTRIES	165 066 €	41.72%	31/12/2026 + 4 reconductions de 12 mois › 31/12/2030
Fourniture et maintenance des pneumatiques	CHOUTEAU PNEUS	139 830 €	17.21%	30/06/2026
Collecte du verre	GARNIER LOGISTIQUE ET TRANSPORT	128 600 €	2.63%	31/12/2028
Valorisation des végétaux	SARL VALOR-LISE	46 403 €	-2.79%	31/12/2026 + 4 reconductions de 12 mois › 31/12/2030
Maintenance des contrôles d'accès et des systèmes de géolocalisation	SULO FRANCE	41 789 €	-1.30%	31/12/2026
Entretien des vêtements de travail	SAS INITIAL	24 620 €	-35.90%	17/09/2026 + 2 reconductions de 12 mois › 16/09/2028

Recettes d'exploitation

Comment est financé le service ?

66% par les contributions des EPCI issues des redevances des usagers du service : **8 982 374 €**

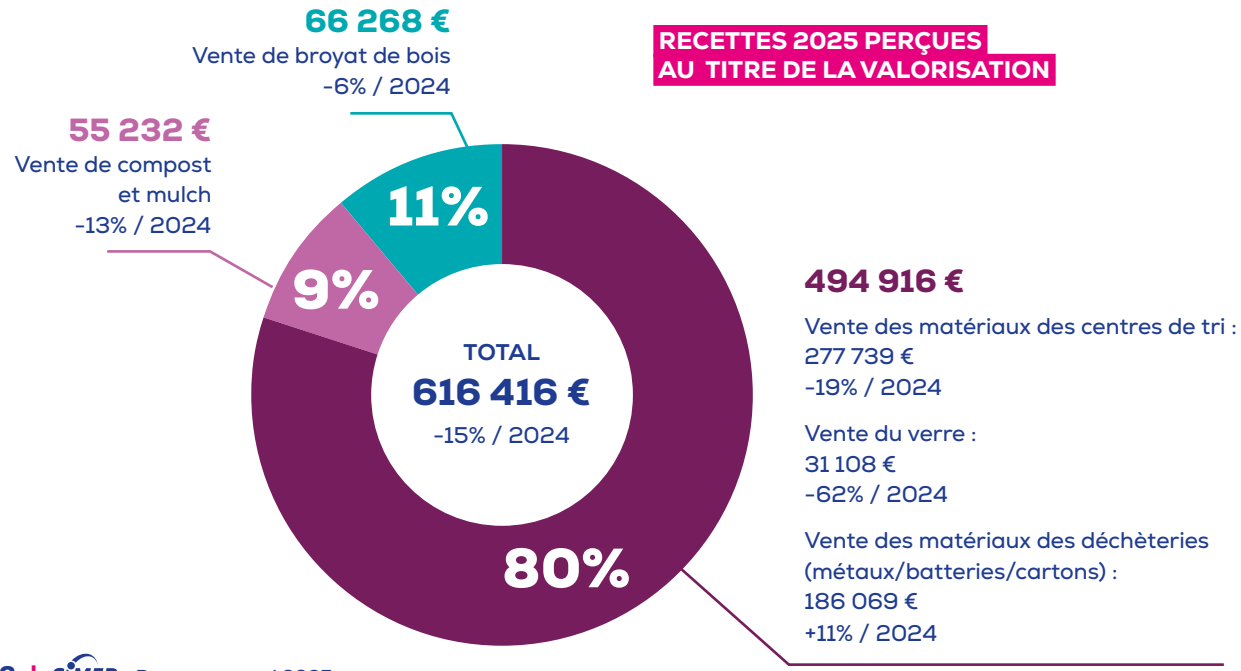
34% par les autres recettes d'exploitation : **4 677 268 €**

- **60%** Communauté de Communes Vienne et Gartempe (55 communes) : **5 399 245 €**
- **29%** Communauté de Communes du Civraisien en Poitou (26 communes) : **2 629 987 €**
- **11%** Communauté d'Agglomération du Grand Châtellerault (9 communes) : **953 142 €**

- **14%** Prestations de services réalisées pour le compte de tiers : **1 926 415 €**
- **10%** Aides publiques et soutiens des éco-organismes : **1 376 341 €**
- **5%** Ventes de matériaux : **626 498 €**
- **3%** Autres recettes diverses : **449 893 €**
- **2%** Atténuations de charges : **298 122 €**

Total des recettes d'exploitation : 13 659 642 €

RECETTES 2025 PERÇUES AU TITRE DE LA VALORISATION



RECETTES 2025 ISSUES D'AIDES PUBLIQUES ET SOUTIENS REÇUS D'ORGANISMES AGRÉÉS

EMBALLAGES ET PAPIERS

1 155 527 €
-19.3% / 2024

CITEO

APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

74 433 €
-5.5% / 2024

ecosystem
recycler c'est protéger

MOBILIERS ET AUTRES

67 232 €
-8.7% / 2024

ecomaison
VALDELIA
Accélérateur de secondes vies

AIDES PUBLIQUES POUR APPELS À PROJET

30 000 €
-86.3% / 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PRODUITS DANGEREUX

15 620 €
-5% / 2024

ECO DDS
ÉCO-ORGANISME À BUT NON LUCRATIF

PILES ET HUILES

5 648 €
+33.7% / 2024

ecosystem
recycler c'est protéger
CYCLEVIA

TEXTILES

5 000 €
-9.1% / 2024

Re_fashion

22 880 €
-38.6% / 2024

RÉGION Nouvelle-Aquitaine







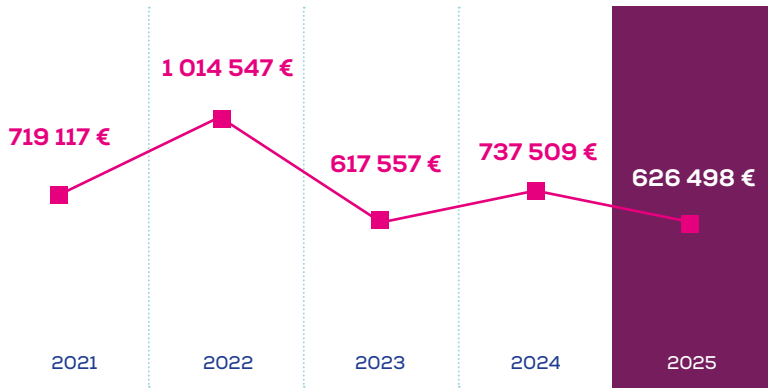








ÉVOLUTION DES RECETTES ISSUES DES VENTES DE MATÉRIAUX







PRODUITS DES DROITS D'ACCÈS AUX CENTRES DE TRAITEMENT

Apports centre de tri (1er semestre 2025)	155 182 €
Apports des professionnels en déchèteries	170 619 €
Apports des professionnels sur la plateforme de traitement des végétaux et du bois	67 410 €
Total	**393 212 €**

Données issues de la matrice des coûts 2024*

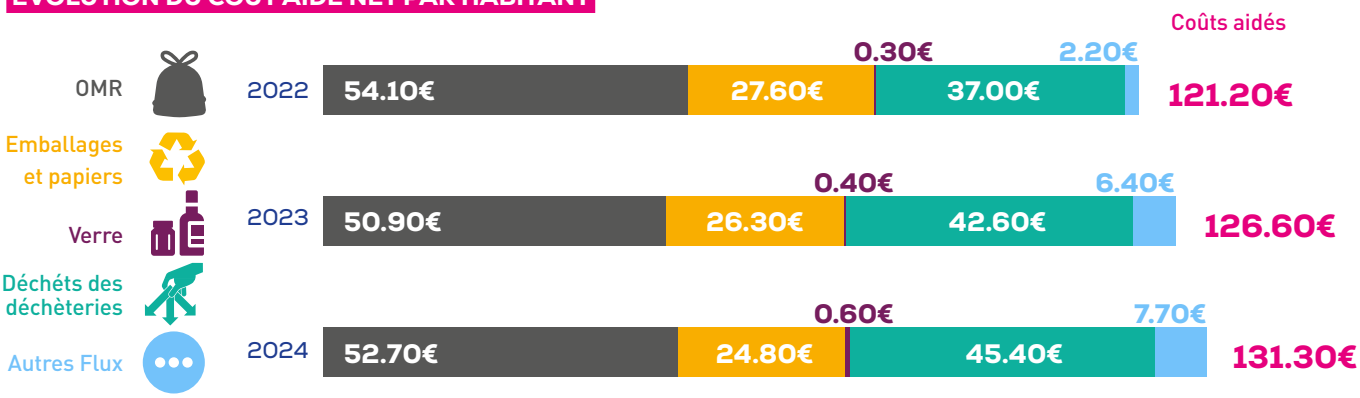
Les coûts aidés par habitant en €

C'est l'ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestation à des tiers), les soutiens des éco-organismes (filières à Responsabilité Élargie des Producteurs, REP) et les aides publiques.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La matrice des coûts est un outil national de présentation standardisé, développé par l'ADEME, qui permet d'analyser les coûts du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD) et de se comparer entre collectivités.

ÉVOLUTION DU COÛT AIDÉ NET PAR HABITANT



Les coûts complets par étape technique et par flux

Le coût complet correspond à l'ensemble des charges.

	OMR	Verre	Recyclables	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Gestion de proximité	Gestion du passif	Autres services	Textiles	TOTAL
Charges fonctionnelles	387 202 €	16 918 €	345 433 €	405 715 €	24 244 €	18 515 €	3 518 €	54 007 €	5 671 €	1 261 223 €
Prévention	28 195 €	12 667 €	15 353 €	136 388 €	- €	164 917 €	- €	5 522 €	1 527 €	364 569 €
Collecte et pré-collecte	2 265 601 €	146 212 €	1 439 411 €	1 499 246 €	141 633 €	- €	- €	- €	- €	5 492 103 €
Transport Transfert	199 470 €	- €	29 365 €	835 540 €	3 027 €	- €	- €	- €	- €	1 067 402 €
Traitement	1 200 327 €	- €	1 721 533 €	1 375 049 €	68 730 €	- €	31 334 €	475 517 €		4 872 490 €
Autres charges	- €	- €	9 898 €	- €	2 551 €	- €	- €	- €	- €	12 449 €
TOTAL	4 080 795 €	175 797 €	3 560 993 €	4 251 938 €	240 185 €	183 432 €	34 852 €	535 046 €	7 198 €	13 070 236 €

* Les données de la matrice des coûts de l'année 2025 ne sont pas connues à la date de rédaction du présent rapport.

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ







La gestion des déchets s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue visant à limiter les impacts environnementaux des activités tout en garantissant la protection de la santé et de la sécurité des agents.

Ce chapitre présente les principales actions mises en œuvre pour préserver l'environnement, prévenir les risques professionnels, améliorer les conditions de travail et assurer la conformité des pratiques avec les exigences réglementaires.

Accompagner les agents

dans des métiers en constante évolution





FORMATIONS

53
agents ont suivi au moins une formation sur un effectif de 103 (au 31/12/2025)

1 535 h
soit 237 jours de formations

49 agents
(ou 100% des agents exerçant en déchèterie et 50% des agents des autres services) formés aux premiers secours.

32 agents
formés à la manipulation des extincteurs afin de renforcer la capacité d'intervention des personnels en cas de départ de feu.

100% des agents
exerçant en déchèterie formés à la gestion des Déchets Diffus Spécifiques (DDS), garantissant une prise en charge conforme aux exigences réglementaires et limitant les risques pour la santé humaine et l'environnement.

100% des agents de déchèterie ont suivi une formation dédiée à la gestion des conflits dans la relation avec les usagers afin d'améliorer les conditions d'accueil du public et de prévenir les situations conflictuelles.

PROTECTION SOCIALE

(montant global annuel de la participation du syndicat)

Participation Santé
2 880 €

24
agents

Participation Prévoyance
2 379 €

18
agents fonctionnaires

COMITÉ NATIONAL D'ACTIONS SOCIALES (CNAS)

19 832 € (27 776 € en 2024)
d'aides accordées par le CNAS (billetterie, aides scolaires, aides vacances, chèques vacances, prêts ...)

60
agents

312
dossiers déposés

ABSENTÉISME

	Maladie ordinaire et longue durée	Accidents de travail	
2025	2 810 j	1 124 j	3 934 jours
2024	2 351 j	1 290 j	3 641 jours

Prévenir l'impact environnemental des activités





Dans le cadre de sa politique de prévention des risques environnementaux et de maîtrise des impacts liés à la gestion des déchets, le Syndicat poursuit ses actions visant à réduire son empreinte carbone, améliorer la sécurité de ses agents et développer des pratiques éco-responsables. Les mesures engagées témoignent de cette volonté d'inscrire durablement le service public des déchets dans une démarche d'amélioration continue.

Réduction de l'empreinte carbone et optimisation des transports

Le Syndicat a engagé plusieurs actions destinées à limiter les émissions de gaz à effet de serre liées à ses activités de collecte et de transfert des déchets.

Un cycle de formation à l'éco-conduite a été déployé pour l'ensemble des agents sur la période 2025-2026. Cette démarche vise à favoriser l'adoption de pratiques de conduite permettant de réduire la consommation de carburant, l'usure des véhicules et les émissions associées.

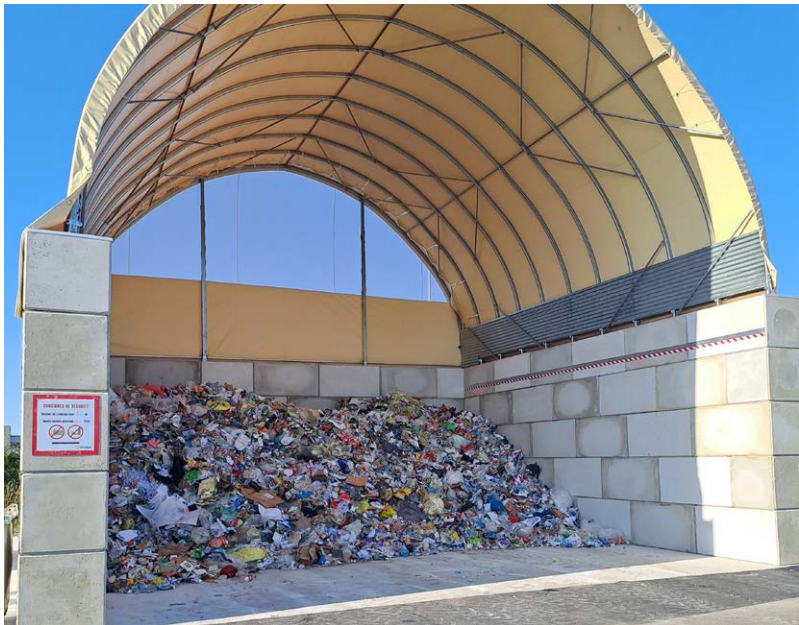
Parallèlement, un important travail d'optimisation logistique a été mené afin de rationaliser les circuits de collecte et de transport. Les investissements réalisés comprennent notamment l'acquisition de deux remorques supplémentaires et d'un tracteur routier permettant de réduire le nombre de rotations nécessaires au transfert des déchets.

La mise en service d'un quai de transfert provisoire à Civray contribue également à limiter les distances parcourues et à améliorer l'organisation des flux de déchets sur le territoire.

942 958 km

parcourus par les différents poids lourds (polybennes, BOM, camion PAC et semies).

Enfin, l'acquisition d'un grappin de chargement permet désormais le rechargement en vrac des déchets et l'augmentation du poids transporté par benne. Cette optimisation du taux de remplissage réduit le nombre de trajets nécessaires et participe directement à la diminution de l'impact carbone du service.





Maîtrise des consommations énergétiques

Le Syndicat poursuit ses efforts en faveur de la sobriété énergétique de ses équipements.



80%
des déchèteries ainsi que le site de l'Éco-Pôle équipés d'un éclairage à technologie LED

60%
d'économie d'énergie estimée par rapport à un éclairage conventionnel

6 sites
avec des installations photovoltaïques

12 701 638 kWh
produits, équivalent 6093 foyers
Surface de panneaux 121 426 m²

Le Syndicat participe à produire une énergie renouvelable contribuant ainsi à la transition énergétique du territoire et à réduire la consommation.

Une démarche d'exemplarité environnementale au quotidien

Le Syndicat privilégie également des actions concrètes visant à prolonger la durée de vie de ses équipements et à limiter la consommation de ressources.

Ainsi, plusieurs opérations de réparation et de remise en état des bennes de déchèteries ainsi que des bornes de collecte du verre ont été réalisées, permettant d'allonger leur durée d'utilisation et de réduire les besoins de renouvellement.

Des travaux d'entretien des réseaux et de réfection des enrobés ont également été menés sur le site d'exploitation afin d'améliorer la gestion des eaux de surface et de prévenir les risques de pollution.

Dans une logique d'éco-exemplarité, le Syndicat privilégie par ailleurs l'utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement pour l'entretien de ses locaux et équipements.

L'ensemble de ces actions participe à la réduction des impacts environnementaux des activités du SIMER tout en garantissant un niveau élevé de sécurité pour les agents et les usagers du service public.



LES PROJETS 2026



Un quai de transfert pour optimiser la gestion des déchets sur le secteur de Civray

Afin d'améliorer l'organisation de la collecte des déchets et d'optimiser les déplacements des véhicules, un nouveau quai de transfert verra prochainement le jour sur le secteur de Civray.

Qu'est-ce qu'un quai de transfert ?

Un quai de transfert est une installation qui permet de regrouper les déchets collectés par les bennes à ordures ménagères (BOM) et le contenu des bennes non valorisables des déchèteries (tout-venant) avant leur acheminement vers les centres de traitement.
Les déchets sont déchargés dans de grandes remorques adaptées au transport sur de plus longues distances.
Ce système permet aux équipes de collecte de gagner en efficacité en réduisant les temps de trajet jusqu'aux sites de traitement. Les véhicules peuvent ainsi se consacrer davantage à leur mission de collecte tout en limitant les kilomètres parcourus.

Une installation adaptée aux besoins du territoire

Le futur quai de transfert sera implanté à proximité immédiate de la déchèterie de Civray. Cette localisation permettra de mutualiser les équipements et de renforcer la cohérence des activités liées à la gestion des déchets sur le secteur.

3 quais

1 quai dédié à la collecte sélective
2 quais destinés aux OMR[1]
et aux déchets non valorisables

1 pont-bascule

afin de peser les véhicules et d'assurer un suivi précis des tonnages

Un projet au service de la performance environnementale

Ce nouvel équipement apportera davantage de flexibilité aux équipes de collecte tout en optimisant les déplacements des bennes à ordures ménagères.
La réduction des trajets vers les centres de traitement contribuera également à limiter la consommation de carburant et les émissions associées.

Le projet est actuellement en phase de préparation : le permis de construire a été déposé et l'acquisition du terrain est en cours de finalisation.
L'appel d'offres sera lancé à l'été 2026, avec un démarrage des travaux prévu en septembre 2026.
La mise en service est envisagée entre mai et juin 2027.



[1] OMR : Ordures Ménagères Résiduelles (sacs noirs)

Une nouvelle Unité de Valorisation Énergétique pour la Vienne

Face aux nouvelles exigences environnementales et à la fin de vie programmée de l'actuelle Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Poitiers Saint-Éloi, plusieurs collectivités de la Vienne ont décidé d'unir leurs efforts pour construire un nouvel équipement de traitement des déchets.

Mise en service en 1984, l'UVE actuelle arrivera en fin de vie technique à l'horizon 2030.
Sa modernisation apparaissant moins pertinente qu'une reconstruction complète, 4 collectivités du département de la Vienne ont engagé une démarche commune pour créer une nouvelle installation.

Pour porter ce projet, les quatre intercommunalités ont créé un Groupement d'Autorités Concédantes (GAC), chargé de piloter la procédure de concession et la réalisation de l'équipement.



Après étude des aspects techniques et financiers, l'option d'une participation en tant que « client investisseur » apparaît comme la plus avantageuse pour le syndicat. Cette adhésion lui permettrait de contribuer aux décisions relatives à la conception, au financement et à l'exploitation de la future unité.

Ce projet constitue un enjeu majeur pour le territoire, en garantissant une gestion durable des déchets et un outil adapté aux défis environnementaux de demain.





Et aussi

L'installation de la nouvelle gouvernance et le déménagement du siège administratif à l'Éco-Pôle.

La poursuite de la stratégie végétaux et biodéchets :

- Densifier le maillage de composteurs collectifs.
- Redynamiser la distribution de composteurs individuels.
- Soutenir les opérations de broyage en organisant des sessions gratuites pour les usagers et en faisant la promotion des aides proposées par le SIMER et en broyant dans les communes.

Suivez-nous sur

Appli MonTri

www.simer86.fr









Siège Administratif
et Pôle Gestion des Déchets

Eco-Pôle « La Poudrerie » 86320 SILLARS
05 49 91 96 42
ecopole@simer86.fr

www.simer86.fr | Appli MonTri |

SIMER

Graphisme : Priscilla Saule / www.priscillasaule.com - Crédits photos : SIMER, Sébastien LAVAL, Séché Eco-Industries, CITEO, AdobeStock, Ludozme.